



CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

*
* *

Le Conseil municipal se réunira, **salle de conseil de Dinan Agglomération** (8 boulevard Simone Veil à Dinan), le **mardi 13 mars 2018**, en séance publique, à 20 heures, aux fins de délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

Approbation du relevé de décisions de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2018.

~~INFORMATION – présentation par Dinan Agglomération du projet de réseau du Dinanbus~~

1. FINANCES – Débat d'orientations budgétaires 2018
2. MOBILIER URBAIN – Attribution du contrat de mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires de la ville
3. CONSEIL DES SAGES – Composition
4. URBANISME - Subventions municipales en faveur des propriétaires effectuant des travaux sur des immeubles localisés dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable – Conditions et modalités d'attribution des subventions
5. URBANISME - Réfection de toiture et de souches de cheminées 11 rue de la Lainerie - Demande de subvention de M. Bertrand COMBOT
6. URBANISME - Aménagement du quartier Gare – composition du Comité de Pilotage
7. URBANISME - Exercice du droit de préemption – Projet de construction de logements pour la Gendarmerie
8. VOIRIE - Travaux de voirie sur le viaduc reliant les communes de Dinan et Lanvallay - Convention
9. AFFAIRES IMMOBILIERES – Désignation des membres de la commission consultative pour la vente de l'hôtel Bazin de Jessey, sis 4, rue de l'horloge.
10. CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

FAIT EN L'HOTEL DE VILLE DE DINAN
Le 7 MARS 2018

Le Maire,
Didier LECHIEN

RELEVÉ DE DÉCISIONS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 MARS 2018

Le Conseil municipal s'est réuni en séance publique, **le mardi 13 mars 2018, à 20 heures**, en la Salle de Conseil de Dinan Agglomération (8 bd Simone Veil - Dinan), lieu ordinaire de ses réunions publiques, en vue de délibérer sur les affaires figurant à l'ordre du jour de sa convocation portant la date du 7 mars 2018.

ETAIENT PRESENTS : M. LECHIEN - Maire, Mme MEAL, Mme BALAY-MIZRAHI, M. LAGREE, M. BOBIGEAT, Mme BOURGAULT-LEBRANCHU, Mme MIEL-GIRESSE, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. JOUNEAU, Mme MERDRIGNAC, M. PASINO, Mme DESPRES, Mme MASSART, M. DERU, Mme de MILLEVILLE, Mme DESRAME, Mme PATRY, Mme GUILLEMOT, M. BRUNET, M. SACHET, M. de BELLEVUE, M. FORGET, Mme LAISNE, M. BERTIER, M. GOUILLAUD, M. GOMBERT, M. BIGOT, M. BADOUAL, Mme BEDEL, Mme SOQUET, Mme BRINDEJONC, Mme TRISTANT, M. BARBE, Mme MALIDOR, Mme CARRE-FAIRIER, Mme FRERET, M. de POMMEREAU, M. BRAULT

ETAIENT EXCUSES : M. DEGRENNE - Maire délégué (pouvoir à M. GOMBERT), Mme LE GUIFFANT (pouvoir à Mme MEAL), Mme PARIS (pouvoir à Mme BALAY-MIZRAHI), M. BONENFANT (pouvoir à Mme DESPRES), Mme CASSANY (pouvoir à Mme MERDRIGNAC), M. ORHANT (pouvoir à M. DERU), Mme BONNEFOND (pouvoir à Mme MASSART), Mme DAGUIER (pouvoir à M. LECHIEN), Mme MISSIR (pouvoir à M. BRAULT), Mme PAULANGE (pouvoir à M. BERTIER), M. LEROUX (pouvoir à M. GOUILLAUD), M. CROCHETTE (pouvoir à M. TOUMINET), M. SEGARD (pouvoir à M. FORGET)

ETAIENT ABSENTS : Mme BRIEC-LAME (excusée), Mme COURDAVAULT (excusée), M. FROITIER, Mme RIO

SECRETAIRE : M. SACHET

*

**

M. le Maire déclare la séance ouverte et propose Maxime SACHET comme secrétaire de séance.

Maxime SACHET fait l'appel. Le quorum est atteint.

M. le Maire précise que le point d'information sur le projet de réseau du Dinanbus est reporté à la prochaine séance, certains points devant être précisés par Dinan Agglomération.

M. ROBERT -Directeur général des services- et Mme LEROUX -Directrice générale adjointe- présentent ensuite la nouvelle organisation des services municipaux suite à la mise en place de la Commune nouvelle.

Le relevé de décisions de la séance du 30 janvier 2018 est adopté.

L'ordre du jour est ensuite abordé.

Affaire n°1 – FINANCES – Débat d’orientations budgétaires 2018

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** des orientations budgétaires présentées pour l’année 2018.

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER, M. FORGET, M. BRUNET, M. DERU, M. BOBIGEAT et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°2 – MOBILIER URBAIN – Attribution du contrat de mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires de la ville

Rapporteur : M. BADOUAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 48 voix POUR et 4 voix CONTRE** (M. FORGET, M. BRAULT, M. SEGARD, Mme MISSIR) d’autoriser M. le Maire à signer, avec la société Cadres Blancs, le contrat de mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, M. BADOUAL, M. BERTIER, M. SACHET, M. DERU et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°3 - CONSEIL DES SAGES - Composition

Rapporteur : Mme GUILLEMOT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 47 voix POUR et 5 absentions** (M. FORGET, M. BRAULT, M. SEGARD, Mme MISSIR, M. de BELLEVUE) de :

1. porter le nombre maximum des membres du Conseil des Sages à 35 ;
2. retenir les candidatures de Mme Brigitte BOTREL, Mme Marylin CRENAULT, M. Jacques JENVRIN, M. Jean-Pierre MARQUET, M. Joël MENAGE, Mme Nicole MOGA, M. Philippe PONTILLON, M. Laurent QUERREC, M. Yves ROCA, Mme Monique THEBAULT.

La discussion à laquelle prirent part M. FORGET, Mme GUILLEMOT et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°4 - URBANISME - Subventions municipales en faveur des propriétaires effectuant des travaux sur des immeubles localisés dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable – Conditions et modalités d’attribution des subventions de la commune nouvelle

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 50 voix POUR et 2 voix CONTRE** (Mme MISSIR, Mme PAULANGE) d’accepter les conditions et modalités d’attribution des subventions en faveur des propriétaires comme indiqué ci-dessous :

Conditions d'attribution :

- travaux extérieurs sur immeubles répertoriés "à conserver et à restaurer" localisés dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (ravalement et restauration des façades, remplacement des menuiseries extérieures, restauration des toitures et des cheminées, ouvrages de ferronnerie,...);
- travaux sur les immeubles privés protégés par la législation sur les Monuments Historiques;
- travaux ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme ;
- demande de subvention ayant fait l'objet d'un accord de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), sous forme d'un arrêté attributif de subvention ;
- opportunité de mise en conformité des façades et des toitures concernées par la demande de subvention (matériaux, antennes,...).

Le montant de l'aide apportée par la commune, lorsque le propriétaire en fait la demande, correspond à 10 % du montant des travaux, plafonné à 2 000 € (deux mille euros), et à 10 % du montant HT pour les assujettis à la TVA.

La demande de versement de la subvention doit être effectuée à l'achèvement des travaux et dans le temps de la validité de l'autorisation d'urbanisme (délai en vigueur : 3 ans à compter de la date de décision).

La discussion à laquelle prirent part M. BRAULT, Mme MIEL-GIRESSE, M. DERU, M. JOUNEAU, M. FORGET et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°5 - URBANISME - Réfection de toiture et de souches de cheminées au 11 rue de la Lainerie- Demande de subvention de M. Bertrand COMBOT

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 50 voix POUR et 2 voix CONTRE** (Mme MISSIR, Mme PAULANGE) d'accorder à M. COMBOT une subvention s'élevant à la somme de 2 000 € (deux mille euros) pour la réfection de toiture et de souches de cheminées au 11 rue de la Lainerie

Affaire n°6 - URBANISME - Aménagement du quartier Gare – composition du Comité de Pilotage

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**, d'arrêter la composition du comité de pilotage de l'aménagement du quartier de la gare ainsi :

M. LECHIEN, Mme MIEL-GIRESSE, M. LAGREE, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. GOMBERT, M. PASINO, M. ORHANT, M. FORGET, M. de BELLEVUE, Mme LAISNE.

Affaire n°7 – URBANISME - Exercice du droit de préemption urbain – Projet de construction de logements pour la Gendarmerie Nationale et logements locatifs sociaux

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide par 48 voix POUR et 4 voix CONTRE** (Mme MISSIR, M. FORGET, M. BRAULT, M. SEGARD) :

1. de solliciter du président de Dinan Agglomération la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain au profit de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne sur les parcelles cadastrées section AH n°109, 112, 298 et 300 objet de la DIA précitée, situées 6 Promenade de la Fontaine des Eaux, appartenant à M. Jacques PIMOR et à Mme Madeleine PIMOR ;
2. de considérer, compte tenu des discussions intervenues avec la gendarmerie depuis la délibération du conseil municipal du 27 septembre 2016 que la zone 1Aur de la « Promenade de la fontaine des eaux » accueillera notamment les logements destinés aux familles de gendarmes ;
3. de solliciter et missionner l'Etablissement Public Foncier de Bretagne pour mener l'opération d'acquisition foncière et de portage foncier des parcelles nécessaires à la réalisation de l'orientation d'aménagement et de programmation (12 900 m² urbanisables environ) ;
4. d'autoriser M. le Maire à préparer une convention opérationnelle d'action foncière avec l'EPF Bretagne sur l'ensemble de l'orientation d'aménagement et de programmation « Promenade de la Fontaine des Eaux » de la zone 1Aur dans laquelle la Ville s'engagera notamment à respecter les engagements suivants sur les biens que l'EPF Bretagne aurait en portage :
 - Production minimale de 30 logements/ha dont au minimum 20 % de logements locatifs sociaux (PLUS PLA)
 - Gestion des biens en portage par la Ville de Dinan
 - Garantie de rachat par la collectivité à l'issue du portage

La discussion à laquelle prirent part M. BERTIER, M. DERU, M. FORGET, Mme MIEL-GIRESSE, M. de BELLEVUE, M. BRAULT et M. le Maire figurera au sein du procès-verbal de séance.

Affaire n°8 - Travaux de voirie sur le viaduc reliant les communes de Dinan et Lanvallay - Convention

Rapporteur : M. HELLIO

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité** d'autoriser M. le Maire à signer la convention, avec la commune de Lanvallay, précisant les modalités de réalisation et de financement des travaux d'un itinéraire cyclable sécurisé sur le viaduc.

Affaire n°9 - AFFAIRES IMMOBILIERES – Désignation des membres de la commission consultative pour la vente de l'hôtel Bazin de Jessey, sis 4, rue de l'Horloge.

Rapporteur : M. TOUMINET

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**, de désigner les membres de la commission consultative appelée à donner un avis sur le projet présenté pour l'acquisition de l'hôtel Bazin de Jessey ainsi :

M. TOUMINET, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme MIEL-GIRESSE, M. BERTIER, M. FORGET, Mme MISSIR.

Affaire n°10 - CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Rapporteur : M. LECHIEN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire.

La séance est levée à 23 heures.

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU MARDI 13 MARS 2018**

Didier LECHIEN (Maire)

Je vous remercie pour votre présence ce soir. Un petit changement à l'ordre du jour, nous avons prévu une information sur le réseau de transport du Dinanbus, nous allons le décaler au prochain conseil municipal, parce que tout n'est pas complètement calé avec Dinan Agglomération. Nous n'en parlerons pas ce soir.

Par contre, nous allons faire une information sur l'organisation et l'implantation des services, un certain nombre d'entre vous l'avait demandé lors du dernier conseil municipal. Vous avez aussi sur table, deux délibérations modificatives des délibérations que vous avez reçues. Je vais donner la parole à Gilles Robert et à Christèle Leroux qui vont nous faire une présentation sur l'organisation et l'implantation des services dans le cadre de la commune nouvelle puisqu'aujourd'hui, je dirais que tout est quasiment calé, que le nouvel organigramme est stabilisé. Gilles, je vous laisse la parole.

Gilles ROBERT (Directeur général des services)

Bonsoir à tous. Il y aura trois points : le premier sera l'implantation géographique des services, le deuxième point sera l'organigramme et nous terminerons avec le trombinoscope des différents chefs de service. Christèle Leroux conclura en faisant un point sur les différents déménagements au jour d'aujourd'hui.

Les services municipaux de la commune nouvelle, pour vous dire comment nous avons déjà fonctionné, compte tenu des délais très courts entre la décision de la création de la commune nouvelle et la mise en œuvre de cette commune, nous avons dû être pragmatiques et donc, adapter l'organigramme de la mairie de Dinan pour pouvoir faire face à l'ensemble des missions de la commune nouvelle, en créant quelques postes et en s'organisant différemment, globalement, c'est la même structure que celle de Dinan.

Nous allons commencer avec l'implantation des services, la situation géographique, comme vous pouvez le constater, les services du CCAS et de la police municipale sont au nord, ils sont dans le même bâtiment, près de la cité l'Ecuyer. Vous avez, pas très loin la rue Gambetta, qui abrite les services de la culture, des musées et également l'Atelier du 5 bis qui est l'ex centre social, le centre de ressources et d'initiatives des habitants. Il y a le centre technique municipal qui se trouve à gauche, rue Bertrand Robidou, l'Hôtel de ville de Dinan connu de tout le monde, la bibliothèque municipale qui est à côté du centre des congrès René Benoit. Nous avons également la mairie déléguée de Léhon, puisque vous avez fait le choix de maintenir une mairie déléguée, qui abrite des services de la commune nouvelle à savoir le service patrimoines, le service de l'urbanisme, l'état civil et c'est là que le Maire délégué, René Degrenne a également son bureau. Enfin, nous avons conservé aussi les ateliers techniques de Léhon, puisqu'il y a des équipements assez conséquents, ce serait contreproductif d'aller transporter ces équipements d'un bout à l'autre de la commune, comme ce sont de gros outillages utilisés par les services techniques, on les a laissés dans les ateliers de Léhon.

L'Hôtel de ville, on va essayer de ne pas être déconcentré par la couleur du pull de la dame au premier rang de la photo. Au deuxième étage, vous avez le service communication et le service développement durable, sur la droite. Sur la gauche, le service finances et développement qui prend les deux tiers de l'étage. Au premier niveau, il y a le cabinet du Maire, le bureau du Maire et mon bureau également, les salles de réunions et la salle d'honneur. Au rez-de-chaussée, vous avez le service « affaires générales » et le service « ressources humaines », c'est une nouveauté, ils sont plus à l'aise dans ces locaux-là, puisque nous avons affecté deux personnes des services de Léhon dans ce service, ce qui renforce l'ensemble de la structure de l'administration de la commune nouvelle.

On fait un petit focus sur chacun des équipements, la mairie de Léhon abrite le service de l'urbanisme et le service patrimoines, le bureau du Maire délégué et le service état-civil et l'accueil général de la mairie déléguée.

Au 5 bis, rue Gambetta, vous avez comme je vous l'ai dit tout à l'heure, le service musées et le service culturel au deuxième étage et vous avez également au rez-de-chaussée, l'Atelier du 5 Bis.

Les services techniques, rue Bertrand Robidou, la police municipale, rue René Fayon et le centre communal d'action sociale et la bibliothèque municipale.

L'organigramme des services, vous avez constaté qu'il n'est pas très pyramidal, ce qui est encore possible sur une commune de notre taille, cela permet d'avoir une vraie connaissance du terrain pour les décideurs que sont les élus et les chefs de service. A côté du Maire, vous avez le Directeur de cabinet, M. Gaëtan Seznec, qui encadre également Charlotte Hamon, la chargée de communication.

Je suis, pour ma part, sous les ordres directs de M. le Maire et j'encadre le reste des services, à part le CCAS, qui est un établissement public un peu à part. Vous avez la Directrice générale adjointe qui est Christèle Leroux, l'ancienne directrice générale des services de Léhon, qui est en charge des ressources humaines et de l'e-administration. Vous avez les services techniques encadrés par Jean-Pierre Guével avec pour adjoint l'ancien directeur des services techniques de Léhon, Eric Houssin. Le service urbanisme qui est implanté à Léhon dont la responsable est Gwénola Prié-Guérin. Le service développement durable dont la responsable est Adeline Genévée. L'atelier du 5 bis qui est dirigé par Hervé Prié. Le service finances et développement dont la directrice Klaoda Lastennet est ici. Les affaires générales avec Philippe Nédélec. La police municipale avec Tony Crespin. Le service des patrimoines dont le responsable est Simon Guinebaud. Le service des musées avec Frédéric Bonnor. La bibliothèque municipale dirigée par Loïc-René Vilbert et le service culture dont la responsable est Johanna Virel. Le CCAS est quant à lui dirigé par Frédéric Loaëc.

Gilles Robert présente le trombinoscope des chefs de services.

Je vais passer la parole à Christèle Leroux qui va faire un point sur l'implantation des services, depuis plusieurs semaines il y a des travaux et des déménagements de services et faire un point au jour d'aujourd'hui.

Christèle LEROUX (Directrice générale adjointe)

Bonsoir. Concernant les transferts et les placements des différents services municipaux à la suite de la réorganisation, ça a commencé début février par les services culture et musées qui ont déménagé rue Gambetta, ils sont déjà installés. Le service patrimoines est arrivé à la mairie de Léhon à la mi-février, ensuite le service ressources humaines est installé depuis la semaine dernière. Il est descendu du deuxième étage de l'hôtel de ville au rez-de-chaussée, ce qui permet en ce moment au service des finances de s'étendre sur l'ancienne partie ressources humaines. Les prochains aménagements entre chaque transfert de service, il est nécessaire de prévoir un rafraîchissement dans les locaux occupés. Le prochain transfert sera le service urbanisme, la partie Léhon est restée à Léhon actuellement et le service urbanisme de Dinan qui était au CTM va se retrouver à la mairie de Léhon pour, on espère début avril. La condition de ce transfert, c'est que l'on puisse trouver une solution pour les archives temporaire, parce que le service urbanisme de Dinan a beaucoup d'archives, il faut que l'on arrive à trouver de la place pour transférer nos propres archives dans un lieu sûr. On cherche des lieux, la solution, on l'a en bonne partie trouvée, on espère que ce transfert du service urbanisme sera réalisé début avril. Je n'ai pas parlé du service développement durable, qui devrait intégrer ses locaux dans la semaine normalement. Une dernière extension sera à prévoir pour le service état-civil, affaires générales, qui va pouvoir s'étendre sur l'ancienne partie musées de l'hôtel de ville, ce transfert aura lieu à partir du mois de mai ou juin. Voilà, aujourd'hui, les différents services municipaux. Merci, bonsoir à vous.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ? C'est un point précis sur la nouvelle organisation des services et leur implantation. Non, très bien, je vous remercie. On vous transmettra à tous et à toutes, le document qui a été projeté, comme ça vous pourrez en disposer. Les services me demandent de vous indiquer que vous avez des gobelets à votre disposition pour pouvoir vous désaltérer et vous êtes invités à laisser vos gobelets sur place et à ne pas les emmener.

Est-ce que le relevé de décisions du conseil municipal du 30 janvier appelle des observations de votre part ? Non, je considère qu'il est adopté.

Affaire n°1

FINANCES – Débat d'orientations budgétaires 2018

Rapporteur : M. BOBIGEAT

Le **Débat d'Orientations Budgétaires** (DOB) constitue, pour les collectivités locales d'au moins 3 500 habitants, une obligation légale au terme de laquelle l'assemblée délibérante doit avoir, dans les 2 mois qui précèdent le vote du Budget Primitif, un débat sur le rapport d'orientation budgétaire présenté par l'exécutif (article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Outre cette obligation, imposée par la loi NOTRe de 2015, le DOB représente une étape intermédiaire dans le processus d'élaboration budgétaire, qui permet, sur la base des analyses rétrospectives et prospectives, de définir les axes majeurs du budget primitif. Il permet de présenter à l'assemblée délibérante :

- Les orientations budgétaires envisagées sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes en fonctionnement comme en investissement. Sont précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la collectivité et le groupement dont elle est membre ;
- Les engagements pluriannuels : notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme ;
- La structure et la gestion de l'encours de la dette contractée et les perspectives pour le projet de budget (avec notamment le profil de l'encours de dette visé par la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget).

Pour les collectivités de plus de 10 000 habitants, le rapport comprend également des informations relatives à :

- la structure des effectifs ;
- l'évolution des dépenses de personnel comprenant notamment des éléments sur la rémunération tels que les traitements indiciaires, les régimes indemnitaires, les nouvelles bonifications indiciaires, les heures supplémentaires rémunérées et les avantages en nature ;
- la durée effective du travail ;

- l'évolution prévisionnelle de la structure des effectifs et des dépenses de personnel pour l'exercice auquel se rapporte le budget.

L'année 2018, année de création de la commune nouvelle, constitue, de facto, une « année zéro » budgétaire. Cela se concrétise par une addition des crédits des deux budgets mais cela induit également des effets sur les volumes des dépenses qui, selon qu'il s'agira de regroupements (mutualisation des moyens humains et matériels) ou de déploiement (homogénéisation, déploiement de services sur le territoire ...), sont difficilement quantifiables en début d'exercice. Par ailleurs, les volumes budgétaires entre les deux communes historiques et l'organisation comptable sont différents et limitent les possibilités de comparaison de l'exercice 2018, avec les exercices précédents.

Toutefois, **l'analyse rétrospective des deux collectivités montre des tendances proches**, que ce soit l'évolution des dépenses et l'optimisation des recettes, ou la structure de l'endettement. Par conséquent, les orientations budgétaires de la commune nouvelle seront relativement conformes aux décisions budgétaires précédemment prises par les deux assemblées délibérantes.

Concernant les dépenses de fonctionnement, comme cela a été évoqué précédemment, la difficulté de cette année réside dans l'évaluation des crédits de dépenses nécessaires au fonctionnement des services. Les orientations budgétaires ont été élaborées d'après les crédits réalisés et consolidés des deux communes historiques, avec une actualisation selon l'indice des prix, et en ajoutant les dépenses nouvelles connues. Ces orientations devront être confrontées aux prévisions des services, en vue de l'inscription des crédits au budget primitif (BP). Néanmoins, un réajustement par décision modificative (DM) sera sans doute nécessaire, en cours d'année, après plusieurs mois de fonctionnement.

S'agissant des recettes de fonctionnement, une politique d'harmonisation devra être menée en matière fiscale ainsi que pour les tarifs et les redevances. Avant le 15 avril, le Conseil Municipal devra harmoniser sa politique d'abattements et voter les taux de taxe d'habitation et des taxes foncières. L'harmonisation des tarifs et des prestations de la commune nouvelle sera étudiée sur la base des indications fournies par la comptabilité analytique. Sur la gestion du patrimoine communal, une harmonisation des pratiques et des tarifs a d'ores et déjà débuté. Il reste des incertitudes sur le niveau des dotations, en attendant leur notification par l'Etat.

En Investissement, le principe de sincérité implique d'inscrire des crédits d'équipement réalistes, correspondants à des projets en cours ou prêts à débiter. Le Programme Pluriannuel d'Investissement (PPI) permet ainsi d'engager les opérations selon un calendrier prédéterminé pour la mandature, au vu des capacités financières de la ville. Le PPI de la commune nouvelle devra être redéfini, afin de tenir compte des projets des deux communes historiques. En attendant cette mise à jour, les projets en cours dans les deux communes ont été inscrits, pour que les crédits de dépenses soient prévus au BP. Le calendrier de réalisation des projets est appelé à évoluer et sa mise à jour fera l'objet d'une réflexion menée par les élus et les services.

Outre les ouvertures de crédits annuelles, la mise en œuvre budgétaire du PPI est assurée par les **engagements pluriannuels**, à savoir :

- Les restes à réaliser : ils concernent les engagements juridiques (marchés et devis signés pour les dépenses, subventions notifiées pour les recettes) qui ont été engagés comptablement tout au long de l'exercice budgétaire mais qui n'ont pas été payés avant le 31/12/N. Les crédits nécessaires pour honorer ces engagements doivent être repris obligatoirement au budget primitif suivant.
- Les AP/CP : l'utilisation des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP) dans les communes de plus de 3 500 habitants est fortement conseillée par la Chambre Régionale des Comptes qui a rappelé l'intérêt d'une gestion en AP/CP pour un pilotage financier efficace.

Les AP constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être **engagées** pour le financement des investissements, dans un cadre pluriannuel. Les AP doivent être, dès le moment du vote, traduites dans un échéancier de CP. Ces crédits de paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être **mandatées** pendant l'année. A tout moment, la somme des CP doit être égale au montant de l'AP.

La ville de Dinan a décidé, dès 2015, de gérer une partie des projets d'investissement pluriannuels de la ville en AP/CP. Malgré une mise en œuvre parfois complexe, ce mode de gestion présente un intérêt indéniable qui doit nous conforter dans l'idée de maintenir et de systématiser son utilisation notamment pour des projets structurants.

Le financement de l'Investissement est tout aussi important que la destination et le volume des crédits inscrits dans cette section. Dès le DOB, il s'agit d'assurer l'équilibre entre l'autofinancement et le recours à l'emprunt. Le faible endettement de la ville doit être maintenu, tout en préservant des marges d'Investissement à la hauteur des nouveaux enjeux du territoire. De ce point de vue, la mise en œuvre d'une politique de recherche de financements externes (privés et publics) représente un levier majeur.

Comme indiqué précédemment, la construction budgétaire se heurte au principe de la sincérité budgétaire, qui impose de n'inscrire au BP que les recettes certaines. Aussi, seules les subventions notifiées seront inscrites budgétairement, et l'équilibre financier de la section d'Investissement sera alors assuré par l'inscription d'un emprunt « d'équilibre ». Sa réalisation ne se décidera qu'en fin d'exercice budgétaire, au vu du besoin de financement réel obtenu par le solde des dépenses et des recettes d'Investissement réalisées, et sans obérer la capacité financière pour les années à venir.

Les orientations budgétaires présentées dans le rapport ci-joint ont été élaborées selon ces principes directeurs, dans une vision pluriannuelle des finances de la ville. Elles seront reprises dans l'étape d'élaboration du budget primitif, dont le vote est prévu dans la première quinzaine d'avril.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** des orientations budgétaires présentées pour l'année 2018.

Olivier Bobigeat présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Je remercie Olivier Bobigeat pour cette présentation synthétique, qui a été fournie par les services financiers. Est-ce qu'il y a des demandes d'intervention sur ce débat d'orientations budgétaires?

Bruno BERTIER

M. le Maire, mes chers collègues. Merci à Olivier Bobigeat pour cette présentation synthétique et précise.

Alors que nous entamons la cinquième année de notre mandat, c'est l'An 1 de notre nouvelle commune qui débute par ce débat d'orientation budgétaire.

C'est un moment important car il est là pour déterminer les axes du premier budget sur lequel nous aurons à nous prononcer le mois prochain. Ces deux dernières années avant les élections municipales de 2020 doivent être utiles pour notre ville. Elles sont là pour mettre en place les fondations de notre commune, fondations qui doivent être bien établies afin d'accueillir d'autres communes dans le futur, ces deux années sont là également pour démontrer une ambition pour Dinan.

Que devons-nous trouver dès lors dans ce budget et celui de l'an prochain.

Tout d'abord une administration municipale à la hauteur d'une commune de 15 000 habitants avec 188 agents. Un service public de qualité doit être maintenu afin de répondre aux besoins des Dinannais. Cette administration qui est le fruit de la fusion de nos deux ex-communes doit avoir les moyens de cette ambition. Elle est là pour être amplifiée et être prête aux défis d'un grand Dinan. L'évolution de la masse salariale que vous nous proposez ce soir de +2,7 % avec la création de certains postes comme le chargé de financements externes nous paraît aller dans le bon sens.

Sur le plan des investissements, la tâche n'est pas simple car nous devons conjuguer à la fois rigueur budgétaire et ambition en termes d'investissement à la hauteur des défis d'une ville centre. Cette ambition nous y avons travaillé tout au long de l'année 2017 à travers nos différents ateliers dédiés à la fusion, nous avons travaillé sur de nombreux domaines, toutes ces pistes de travail doivent être reprises, arbitrées et quantifiées. Votre volonté d'aller sur un volume de 8 millions d'investissements nouveaux, nous paraît raisonnable d'un point de vue budgétaire et de bon niveau pour préparer l'avenir, nous reviendrons plus précisément lors du budget lorsque ce dernier sera détaillé. Au passage, je veux saluer la poursuite du désendettement de notre ville. Le recours à l'emprunt pour 2 millions d'euros n'est pas contradictoire au contraire. Avec des taux extrêmement bas, c'est le bon moment d'emprunter, c'est le banquier qui vous parle.

Concernant l'enveloppe des subventions aux associations de 347 000€ et qui est maintenue par rapport à l'exercice précédent, je l'avais dit lors de la commission finances, cela me paraît raisonnable, reste à chacune des commissions de faire les arbitrages afin de rester dans l'enveloppe allouée tout en favorisant le milieu associatif.

Concernant la fiscalité, cela a été rappelé par Olivier Bobigeat, nous avons pris l'engagement et mentionné dans la charte fondatrice, la création de la commune nouvelle ne se traduira pas par une hausse de la pression fiscale. Nous devons tenir cet engagement et le choix que vous nous présentez ce soir à travers l'intégration fiscale progressive est intéressant. L'impact de la suppression de la taxe d'habitation voulue par le gouvernement est une bonne nouvelle car elle permet ce lissage sur 12 années en douceur.

Au final, mes chers collègues, les orientations présentées ce soir nous paraissent aller dans le bon sens. Il nous faut préparer l'avenir et être ambitieux pour notre ville. C'est ce regard que nous aurons le mois prochain lors de la présentation du premier budget de Dinan. Et c'est sur ces bases, que se fera notre vote. Je vous remercie.

Michel FORGET

Bonsoir, j'ai oublié d'excuser car je crains qu'elle n'ait pas été nommée tout à l'heure, Anne-Cécile Briec-Lamé. Je pensais qu'elle devait arriver, elle vient de m'envoyer un texto.

Didier LECHIEN (Maire)

Vous avez dit qu'elle devait arriver.

Michel FORGET

Oui, elle ne viendra pas. Elle voulait donner son pouvoir à Stéphanie Missir qui elle-même a donné son pouvoir.

Didier LECHIEN (Maire)

Anne-Cécile sera bien marquée : excusée.

Michel FORGET

Comme nous cumulons déjà nos pouvoirs. J'en profite aussi, vous avez salué l'arrivée des gobelets recyclables, c'est très bien. Je lis : « avec ce gobelet, vous restez hydraté sans produire de déchet », c'est très bien, mais je déplore le maintien des bouteilles d'eau. Nous avons à Dinan des carafes qui étaient bien.

Didier LECHIEN (Maire)

Nous ramènerons les carafes.

Michel FORGET

Merci beaucoup.

Didier LECHIEN (Maire)

C'est de l'eau locale, c'est de la « Plancoët », on est dans le circuit court.

Michel FORGET

Oui, mais ça produit des déchets M. le Maire.

Ceci étant dit, le débat d'orientations budgétaires, vous savez, moi je ne suis pas un financier, mais je suis toujours un peu déçu par la présentation de ces débats. Bien que je salue le travail et l'exposé qui a été fait. Une petite remarque néanmoins, le PowerPoint qui nous a été envoyé, si nous pouvions prendre l'habitude d'en faire un exemplaire imprimable, c'est-à-dire pas sur fond noir. C'est très lisible et c'est très bien, pour la projection, c'est vraiment impeccable, mais si on veut l'imprimer, pour certaines pages, on gaspille du papier, mais aussi beaucoup d'encre. C'est juste une remarque tout à fait bienveillante, ne vous méprenez pas sur l'observation.

Sur le débat d'orientations budgétaires, déçu, parce que je me dis toujours que le débat d'orientations budgétaires, ce sont les grandes lignes, les priorités, l'esprit dans lequel l'équipe de cette nouvelle commune va travailler. Vous l'avez dit, la situation financière permet un volume important d'investissements, le désendettement se poursuit, et donc là, on peut rester sur notre faim, on a plus, il me semble, que l'on est dans l'ombre. C'est la commune nouvelle, il y a beaucoup de travail, mais il me semble que l'on est dans une situation bilan un peu, exposé de la situation de faits rapidement, plutôt que sur vraiment sur les priorités telles qu'elles pourraient être engagées. Cela se traduira dans le débat du budget dans un mois, mais je trouve que quand on parle d'orientations, ça porte bien son nom, il me semble que l'on doit avoir une présentation, un exposé des finances de la collectivité mais aussi, c'est l'occasion pour l'équipe qui est aux manettes et bien évidemment quelle pate donnée à ce budget et à ces orientations, on peut rester sur notre faim par rapport à cette présentation.

Je suis à la fois étonné et surpris, traditionnellement, lors des débats d'orientations budgétaires, il y a toujours quelqu'un dans l'assemblée qui critique la politique du gouvernement qui réduit les dotations aux collectivités locales, etc. C'est vrai que depuis des années, au travers des gouvernements successifs continuent d'imposer cette réduction aux collectivités locales et c'est quand même que c'est quelque chose d'important qu'il faut souligner et qu'il faut déplorer d'autant plus.

Vous savez bien et nous le savons tous, ayons les uns et les autres l'honnêteté de le reconnaître, on sait bien les uns et les autres, que l'Etat ne compensera pas à l'euro prêt cette baisse des dotations. Quand on entend que la taxe d'habitation sera reversée à l'euro prêt, on sait bien que ce n'est pas vrai, puisque dans le même temps et je reprendrai la formule du Président Macron, et en même-temps, on transfère sur les collectivités locales de plus en plus de charges. On le voit bien, on est revenu là-dessus, il y a eu les rythmes scolaires, les fameux TAP, etc. Pour notre commune, il y a eu le changement police, gendarmerie, qui fait que la police municipale s'est vue de devoir faire face à un certain nombre de charges et de missions qu'elle n'exerçait pas avant et que la police exerçait. On pourrait aussi penser à l'état-civil, vous l'avez évoqué, les passeports, les pièces d'identité, la gestion des PACS, etc. On sait bien que ce mouvement-là, hélas, risque de continuer.

Les départements, pareil, le CCAS et l'action sociale, les services d'aide à la personne, les EHPAD, on le voit bien, la situation dramatique et l'impasse dans laquelle on risque de se retrouver, de faire face comme on devrait pouvoir, dans la dignité, à l'accompagnement des plus âgés.

On pourrait aussi parler de la SNCF, l'Etat se désengage, les débats ici et à l'agglomération l'ont montré sur la question de l'entretien des lignes régionales et de chemin de fer et je ne pense pas que ce soit la remise en cause du statut de cheminot qui améliorera le déficit de la SNCF.

Moi, ça ne m'étonne pas de ne pas entendre, comme observations, qui se faisaient jusqu'à présent, on est effectivement dans une phase. Ici l'opposition est réduite à une portion congrue, je devance vos observations, nous en portons nous-même collectivement une part de responsabilité parce que ce

n'est pas de votre fait, mais je pense qu'il faut se garder et se prémunir de cette pseudo-unanimité ou très consensuelle quand il s'agit des collectivités locales et des communes.

Je terminerai sur la taxe d'habitation qui, au-delà du risque de déficit financier, il me semble et je ne suis pas quelqu'un qui suit attaché mordicus au bloc communal comme certains l'expriment, mais je trouve que c'est un pas, je ne défends pas la taxe d'habitation qui est un impôt injuste, mais le problème c'est que l'on prive les collectivités locales et les communes d'un levier et on accroît la dépendance vis-à-vis de l'Etat. On restreint la marge de manœuvre des communes et des collectivités locales et ça, je trouve, d'un point de vue citoyen, c'est quelque chose qui me semble très dangereux.

Sinon, vous l'avez évoqué, sur le versement transport, ce sont des charges supplémentaires mais qui me semble tout à fait justifiées et ça fait des années que l'on devrait être confronté à cette demande-là, je pense que nos concitoyens attendent un réseau de transport urbain digne de ce nom et aussi des moyens de mobilité plus diversifiés et plus adaptés.

Je parlerai sur les indemnités d'élus, je voudrais rappeler que le jour d'installation de ce conseil, on a fait une intervention sur l'indemnité possible de chaque conseiller, je renouvelle au nom du groupe cette demande ; je pense qu'il me semble légitime d'y accéder de même, et on en parle trop peu souvent, du budget formation des élus. Je pense qu'à la fois pour des questions de formation, je pense que l'on a tous des choses à apprendre dans pleins de domaines, mais aussi pour une meilleure cohésion de cette assemblée, de l'ensemble des élus, je pense qu'il serait bon que l'on puisse établir un plan de formations qui soit commun à l'ensemble des élus, sur les questions de budget, sur un certain nombre de choses et ce serait tout à fait souhaitable, ça permettrait effectivement de participer à la construction de cette commune nouvelle.

Je n'ai pas entendu ces orientations, ces ambitions pour Dinan et la commune nouvelle, on voit bien qu'il y a un souci qu'il faut bien reconnaître, de consolider, de faire en sorte que l'équipe, que les services soient organisés dans des locaux, etc, et c'est la priorité, mais nous aurions aimé entendre aussi des axes vraiment prioritaires qui conduisent à des actions, à une amélioration des services rendus à la population, voilà, nous attendrons le mois prochain pour voir les choses plus en détail et plus précisément. Je vous remercie.

David BRUNET

Je veux juste rebondir sur ton propos Michel. Sur le débat d'orientations budgétaires, la patte de la ville, ça se tient aussi principalement sur la section investissement, je te réfère à la page 19 du diaporama, qui flèche les actions prioritaires de la ville, il y a quand même une vision sur les prochains investissements et sur les axes principaux de travail de la ville, il y a quand même énormément d'actions fléchées.

Didier DERU

Merci M. le Maire. Je ne vais pas me lancer effectivement comme le disait Michel Forget dans des débats politiques dans le cadre de la commune nouvelle, même s'il faudra regarder avec prudence les relations entre l'Etat et ses collectivités territoriales, puisque comme il a été démontré au niveau des slides, nos recettes dépendent évidemment beaucoup de l'Etat et la réforme de la fiscalité est source de réflexion et je n'espère pas d'inquiétude.

Moi, j'ai quelques réflexions et quelques questions. La première question est ce que c'était la commande qui a été passée collectivement sur l'étalement des taux, de telle sorte que l'on est dans des taux quasi-stables. Est-ce qu'un travail a été fait ou est-ce que nous avons des informations sur les différences pouvant exister au niveau des bases entre les différentes communes ? Parce que le taux, c'est une chose, mais la valeur locative des différentes communes peut être effectivement différente et finalement la feuille d'impôts pourrait être un petit peu différenciée entre Dinan et Léhon pour un bien similaire. Je ne sais pas si le travail a pu être fait, parce que ce n'est pas quelque chose de simple et comme à Léhon, il y a des quartiers qui sont quand même assez neufs, on peut penser que la valeur locative est légèrement supérieure voire sensiblement supérieure dans certains cas à celle de Dinan, ça c'était la première question.

La deuxième question c'était qu'il a été effectivement démontré que le désendettement et la capacité d'investissement laisse à dire qu'il faut accélérer la politique d'investissement durant le reste du

mandat si toutefois on en a la capacité humaine. Ce qui me fait dire que je note avec satisfaction, dans d'autres instances, dans les mêmes lieux, je m'étonne des fois d'une capacité quand on parle de mutualisation et de regroupements à avoir une inflation en termes de recrutement, là, à toute chose égale, j'en note deux, même si personnellement sur les deux postes, j'ai une préférence pour l'externalisation, mais nous avons un recrutement modéré ici que je tiens à saluer.

La dernière chose que je voulais porter à connaissance, c'est qu'il a été indiqué dans un slide, dans les relations bloc communal, bloc intercommunal, deux choses, un : la notion de versement transport, il conviendrait d'avoir une information à destination des entreprises parce qu'il y a une inquiétude qui commence à monter, ça c'est le premier point et le deuxième point : qui pourrait à mon avis être un point, moi je plaiderai pour cela au niveau de l'intercommunalité, je me suis aperçu, il y a très peu de temps qu'il y avait des traitements totalement différenciés entre les ex-communautés de communes sur le versement du SDIS. En d'autres termes, c'est un peu la foire d'empoigne parce qu'il y a des ex-collectivités qui payent et qui payaient pour les communes, il y en a qui au niveau des communes règle la totalité, et comme ça c'est souvent fait au niveau de l'ex-district et l'ex-CODI, il y avait une espèce de partage, pour autant, je ne sais pas vers quoi il faudra aller, mais certainement trouver un système pour lutter contre ce système hétéroclite qui n'est pas équitable. Je pense que comme les débats qui ont lieu en ce moment, on l'a vu d'ailleurs tout à l'heure dans la refacturation de tout ce qui est instruction des droits des sols, il y a beaucoup de choses qui reviennent aux communes, je vois mal aujourd'hui avoir à plaider pour un retour des cotisations SDIS qui représentent quand même 70K€ au niveau de la ville et au niveau des communes, je pense que l'idée serait peut-être d'être supportée par l'agglomération.

Voilà sur les deux questions et sur les deux remarques. Je vous remercie.

Olivier BOBIGEAT

Pour répondre à Didier Déru, la valeur locative moyenne à Dinan en 2017 était de 2 697€ et sur la commune historique de Léhon, elle était de 3 499€, donc effectivement elle était un peu plus élevée. Pour le transport, je laisserai notre Vice-président en charge du transport vous répondre bien entendu. Pour répondre à Michel, le débat d'orientations budgétaires est non seulement un passage obligé, mais aussi un passage qui est une pré-constitution du budget primitif, on ne raisonne qu'en masse et en orientations et pas dans le détail, même si pour le constituer on est bien entendu obligé de rentrer dans le détail. La construction est faite par une mise en adéquation des recettes de la ville qui sont estimées au plus juste. Cette année, l'estimation était d'autant plus complexe parce qu'il fallait complètement changer le système de recettes fiscales avec une loi qui était nouvelle et à laquelle nous devons nous adapter, ce que nous avons fait. Il y a quand même des priorités budgétaires qui me semblent extrêmement nettes dans notre budget, un maintien et une maîtrise des dépenses de fonctionnement ce qui a été le plus gros mérite des baisses des dotations, c'est que les communes ont été vers une maîtrise de leur budget de fonctionnement, c'est clair, et les orientations essentielles sont le désendettement et un maintien de l'investissement qui permet d'avoir une ville qui reste à un niveau de présentation et à un niveau technique très important et en même-temps de réinjecter dans une économie locale privée de l'argent public. Merci.

Didier DERU

J'avais une question sur l'accélération de l'investissement potentiel.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci pour ces remarques, en effet je salue et je remercie tout ce qui a été dit, parce que je crois qu'il y a quand même une unanimité pour reconnaître que la situation financière de la ville est saine et elle nous ouvre des possibilités. En effet, dans ce débat d'orientations budgétaires, il faut reconnaître l'investissement que les uns et les autres, les uns plus que les autres parfois, on fournit pour que cette commune nouvelle soit une réussite et une réalité, donc merci à tous.

Je crois qu'il ne faut pas confondre débat d'orientations budgétaires et budget. Le débat d'orientations budgétaires, comme je l'ai précisé tout à l'heure, est là pour fixer le cadre budgétaire, financier dans lequel s'élabore le budget primitif de l'année en cours. Clairement, il marque une ambition, Olivier

Bobigeat l'a rappelé tout à l'heure, la première ambition qui a été rappelée par Bruno Bertier, c'est de réussir la mise en place de la commune nouvelle, de donner aux services administratifs les moyens de fonctionner et plus encore, d'avoir une véritable ambition en matière d'investissement. Je le redis, 8 millions de capacité d'investissement pour une commune de 15 000 habitants, c'est exceptionnel, il faut le souligner. Cela nous permettra de financer des investissements lourds, structurants, je donnerai quelques exemples : la restructuration du quartier de la gare, l'hostellerie des Moines, un exemple pris sur chacune de nos communes historiques, que nous pourrons démarrer dès cette année, parce que nous avons justement la capacité d'investissement qui permet d'engager ces travaux.

Il y a au travers de ce débat d'orientations budgétaires et ce sera organisé par le budget primitif une véritable ambition.

Alors pour accélérer l'investissement, puisque la question a été posée, 8 millions, il faut déjà les faire. Nous avons un taux de réalisation qui est déjà conséquent sur la commune historique de Dinan, on peut inscrire ce que l'on veut, on peut mettre 10 millions en investissement et avoir un emprunt d'équilibre de 3 millions, on peut l'écrire, mais à la fin de l'année prochaine, lorsque je vous présenterai le compte administratif, vous me direz : « M. le Maire, c'est bien d'avoir inscrit 10 millions en investissement, mais votre taux de réalisation il est cette année plus proche de 50% que des 80% », c'est-à-dire qu'il faut avoir la capacité technique, humaine à le faire. La capacité financière car notre souci aussi c'est de conserver un niveau d'endettement qui ne soit pas trop élevé. Par contre, les 8 millions d'investissement vont nous permettre de réaliser, c'est parfois d'aller un peu plus vite sur certains travaux, par exemple, là où on aurait dû financer sur deux ans ou trois ans, on va pouvoir financer certains chantiers sur une année. Là où il aurait fallu attendre parfois les années suivantes 2019 ou 2020 pour pouvoir engager certaines dépenses, on va peut-être pouvoir les engager dès cette année voire en 2019. En effet, ça donne des possibilités qui permettent à la ville d'investir, vous savez que l'investissement local est extrêmement important pour l'économie locale et pour l'emploi, 70% de l'investissement public est porté par les communes. L'investissement public est un effet direct pour les entreprises locales et donc pour la création d'emplois.

C'est la raison pour laquelle je me battrais toujours pour que nous préservions la capacité d'investissement de notre ville et nous devons pour cela conserver notre capacité d'investissement et être vigilant sur l'évolution notamment de nos dépenses de fonctionnement et c'est la raison pour laquelle nous serons extrêmement vigilants sur les créations d'emplois supplémentaires.

Oui, ce débat d'orientations budgétaires porte une ambition pour la commune nouvelle qui trouvera sa concrétisation dans le premier budget que nous voterons au mois d'avril prochain.

Sur les relations entre les communes et l'Etat et entre les communes et l'intercommunalité. Bien évidemment, je constate comme vous que depuis plusieurs années maintenant, l'Etat confie aux collectivités locales, au bloc communal, que ce soit les intercommunalités ou aux communes de plus en plus de responsabilités. Nous avons aujourd'hui, depuis quelques mois par exemple, la responsabilité des PACS, les PACS aujourd'hui, c'est en mairie que nous les faisons, c'est nous qui délivrons les passeports, les cartes d'identité, nous avons dû augmenter les effectifs de notre police municipale. Bien évidemment que nous pouvons les uns et les autres que constater ce transfert de compétences de l'Etat vers les collectivités territoriales et en particulier vers les intercommunalités ou les communes. C'est un mouvement désormais ancien, ça fait dix ans que ce mouvement a été engagé, il s'explique notamment par deux choses : la première, c'est que l'Etat a des moyens qui sont de plus en plus limités, nous le savons bien et que s'ils veulent respecter les accords qui ont été passés au niveau européen notamment le traité de Maastricht, il faut qu'il réduise son train de vie, le seul moyen pour limiter son train de vie, c'est de transférer un certain nombre de compétences aux collectivités territoriales ; la deuxième raison, c'est aussi qu'il y a une demande des élus locaux de récupérer un certain nombre de compétences dites de proximité pour pouvoir conserver et maintenir ce lien avec la population. Maintenant ce que je regrette moi, c'est que trop souvent ce transfert de compétences s'est fait sans les moyens correspondants, ce qui est vrai pour les communes l'est aussi pour les départements mais je dirais que ce n'est pas propre à ce gouvernement. C'est la responsabilité de l'Etat depuis à peu près dix à quinze ans, que ce mouvement a été engagé.

Sur l'évolution des dotations, j'ai entendu la remarque de Michel Forget, je vous invite quand même à constater que la commune nouvelle de Dinan va bénéficier d'une augmentation de dotations de l'ordre

de 200 000€ à l'horizon 2020. C'est vrai que nous allons être impactés d'un certain nombre de baisses de dotations, mais lorsque l'on va prendre la dotation globale de fonctionnement, la dotation de solidarité rurale, la dotation de solidarité urbaine, nous allons bénéficier davantage de dotations. La création de la commune nouvelle nous permet de mobiliser des dotations supplémentaires. Non seulement, ça nous permet d'avoir des dotations supplémentaires au titre du fonctionnement, mais aussi au titre de l'investissement. Le fait que nous ayons fait une commune nouvelle permet à l'Etat d'avoir un regard avisé, clément, encourageant pour nous attribuer de la DETR (dotation d'équipement des territoires ruraux), c'est-à-dire qui permet à l'Etat de nous accompagner sur certains investissements.

Moi, ce que je constate aujourd'hui, c'est que la création de la commune nouvelle nous permet globalement de mobiliser des moyens financiers supplémentaires, d'accompagner la mise en œuvre, la mise en place de cette commune nouvelle et donc, de nous encourager dans nos investissements.

Sur les relations avec l'intercommunalité, Dinan Agglomération c'est une réalité depuis un peu plus d'un an, cette intercommunalité qui est une intercommunalité vaste, 64 communes, 935 km², près de 100 000 habitants, se met en place, fruit de la fusion de 6 intercommunalités qui n'avaient pas le même niveau de compétence, ni le même niveau d'intégration. Ceux qui sont conseillers communautaires le savent, la difficulté que cela représente au quotidien que d'intégrer ces intercommunalités et de faire en sorte que Dinan Agglomération aujourd'hui prenne sa vitesse de croisière. La question qui se pose aujourd'hui, la question de fond, c'est de savoir quels doivent être les contours des compétences de Dinan Agglomération. Est-ce que Dinan Agglomération a vocation à conserver toutes les compétences qui étaient exercées et qui n'étaient pas les mêmes sur le territoire de Dinan Agglomération par les 6 intercommunalités historiques, où est-ce qu'il doit y avoir un retour vers les communes de certaines de ces compétences ? C'est la question qui est aujourd'hui en débat et clairement compte tenu des moyens financiers de Dinan Agglomération, toutes les compétences ne pourront pas continuer à être exercées au niveau intercommunal. Certaines compétences devront être partagées dont l'exercice devra être partagé entre les communes et l'agglomération. Je vais vous donner un exemple qui me concerne directement et un certain d'entre vous m'ont interpellé sur la mise en œuvre de la compétence transport, nous avons parlé du versement transport, on aura l'occasion d'en débattre, je sais que cela suscite quelques interrogations, quelques inquiétudes, on ne peut pas mettre en place la compétence transport sans mobiliser le versement transport, il nous restera à en fixer le taux. Mon souci, c'est que bien évidemment ce taux soit le plus faible possible, mais qu'il permette néanmoins de mettre en œuvre la politique de transport de l'agglomération qui je vous le rappelle est une compétence obligatoire pour une communauté d'agglomération. Nous serons assujettis nous, ville de Dinan au versement transport puisque non seulement les entreprises et les collectivités publiques de plus de onze salariés sont concernées par le versement transport. Nous serons concernés aussi par une contribution volontaire, c'est-à-dire que le réseau de Dinanbus qui devrait être effectif et j'espère pouvoir vous le présenter au prochain conseil municipal, qui devrait être effectif au 1^{er} décembre de cette année, le financement de ce réseau de Dinanbus sera en partie porté par les communes concernées, par les communes de Quévert, de Taden, de Lanvally et par la commune nouvelle de Dinan, c'est-à-dire que finalement par solidarité avec les autres communes du territoire, ce qui ne se fait nulle part ailleurs, je tiens à le dire, les communes concernées dont la population profitera du déploiement du réseau de transport participeront au financement de ce réseau de transport sur la base d'une contribution que je qualifierais de volontaire. Nous aurons bien évidemment l'occasion d'en reparler dans cette instance puisqu'il faudra une délibération du conseil municipal. Je dirais qu'aujourd'hui, le choix est simple, c'est ou nous apportons cette contribution, ou le réseau Dinanbus, je ne sais pas quand est ce qu'il se met en place. Tout simplement parce que vous mesurez bien qu'à l'échelle d'un territoire aussi vaste que celui de Dinan Agglomération, tout le monde n'a pas forcément les mêmes attentes, les mêmes intérêts, les mêmes préoccupations et que la mise en place à l'échelle de la zone agglomérée, bien évidemment n'est pas envisageable à l'échelle de 64 communes sur un territoire aussi diverse que celui qui est le nôtre aujourd'hui. Donc si nous voulons que le réseau de Dinanbus se mette en place, vous savez bien que ça répond à une demande de la population. Tous les jours je suis interpellé par nos concitoyens sur l'urgente nécessité de mettre en place le réseau de Dinanbus, il faut que les communes participent et contribuent à sa mise en place. Ceci est une

illustration pour vous montrer que les relations à l'intérieur du bloc communal entre l'intercommunalité et les communes sont appelées à évoluer, sont appelées à se poser, de même qu'il y a des compétences qui aujourd'hui sont exercées par la ville, par les communes, qui seront demain exercées par la communauté d'agglomération, il y a des compétences qui sont exercées par la communauté d'agglomération qui seront demain rendues aux communes. Tout ce paysage est en train d'évoluer de se stabiliser et nous devons bien évidemment nous inscrire dans cet univers particulièrement nouveau.

Voilà rapidement les remarques que je voulais faire pour vous dire véritablement que ce débat d'orientations budgétaires sera concrétisé par le budget primitif, il marque une véritable ambition pour notre commune nouvelle qui se traduit par notre capacité d'investissement, 8 millions d'euros, je le répète est un chiffre particulièrement important, tout en maintenant une stabilité fiscale sur le territoire de notre commune et en maîtrisant nos coûts de fonctionnement et en particulier notre endettement, ça c'est un impératif absolu.

Un grand merci aux élus, aux services, d'être mobilisés pour que cette commune nouvelle soit une réussite et soit exemplaire puisque je vous rappelle que l'objectif est de convaincre nos collègues de nous rejoindre quand ils seront prêts.

Merci. C'est un débat, il n'y a pas de vote.

Affaire n°2

MOBILIER URBAIN – Attribution du contrat de mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires de la ville

Rapporteur : M. BADOUAL

Dans la perspective de renouveler, moderniser et adapter aux nouvelles technologies le mobilier urbain installé sur la ville, une procédure ouverte de mise en concurrence a été lancée le 28 septembre 2017 sous la forme juridique d'un contrat de concession en application de l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 et le décret n°2016-86 du 1^{er} février 2016.

Plus précisément, ce contrat prévoit la mise à disposition, l'installation, la maintenance, l'entretien et l'exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires à savoir :

- Mobilier d'information municipale de 2m² avec une face publicitaire (24 mobiliers)
- 1 abri voyageur publicitaire
- 1 abri voyageur non publicitaire
- Ecrans numériques de 2m² (4 écrans)
- Panneaux d'affichage d'opinion de 2 m² (10 panneaux)

Ces mobiliers font l'objet d'un lot unique. L'ensemble des prestations devront ainsi être assurées par un seul candidat.

En contrepartie de l'exploitation publicitaire des mobiliers considérés, le candidat retenu versera à la ville une redevance commerciale dont le montant est précisé dans son offre.

Le contrat est prévu pour une durée de quinze ans à compter de sa notification.

La date limite de remise des offres a été fixée au 8 novembre 2017.

Cinq candidats ont remis une offre :

1 – PROMOVIL - 49112 PELLOUAILLES LES VIGNES

- 2 – CADRES BLANCS - 61000 ALENCON
- 3 – ABRI SERVICES RENNES - 35234 THORIGNE FOUILLARD
- 4 – VEDIAUD - 92570 CHAUMONTEL
- 5 – MEDIALINE - 14650 CARPIQUET

L'ouverture des plis a été réalisée par la commission de délégation de service public et de contrats de concession le 21 décembre 2017, laquelle a considéré les cinq offres recevables au regard des documents techniques, administratifs, juridiques et financiers fournis.

Le cabinet Mesures et Perspectives (situé à Nantes), en tant qu'assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) de la ville sur cette procédure, a ensuite analysé les offres.

La commission de délégation de service public et de contrats de concession s'est réunie le 8 février 2018 afin de donner un avis sur les offres examinées. La Commission a invité, le cas échéant, à mener des négociations avec les 3 candidats arrivés en tête à savoir : la société Cadres Blancs, la Société Philippe Védiaud Publicité et la société Abri Services Rennes.

Toutefois et postérieurement à la réunion de cette commission, la ville a été contrainte d'apporter une modification mineure à son cahier des charges. D'une part, suite à la consultation de l'architecte des bâtiments de France sur le mobilier proposé et d'autre part, du fait du projet de Dinan Agglomération en cours de procédure d'implanter des abribus sur le réseau Dinanbus, les abribus ont dû être retirés du contrat. L'ensemble des candidats a été informé de cette modification et a été invité à préciser l'impact de celle-ci sur son offre notamment en termes de redevance. Tous les candidats ont accepté la modification et ont répondu sur l'évolution de leur redevance.

Compte tenu des offres très intéressantes émises, il n'a pas été jugé opportun d'entamer des négociations avec les candidats sélectionnés par la commission.

Au regard des critères définis tenant compte de la modification du cahier des charges et au terme de l'analyse, la société Cadres blancs est classée en 1^{ère} position, laquelle propose une redevance commerciale de 30 004 euros/an.

Aussi, il vous est proposé d'autoriser le Maire à signer, avec la société Cadres Blancs, le contrat de mise à disposition, installation, maintenance, entretien et exploitation commerciale de mobiliers urbains publicitaires et non publicitaires.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte par 48 voix POUR et 4 voix CONTRE** (M. FORGET, M. BRAULT, M. SEGARD, Mme MISSIR) cette disposition.

Guy Badoual présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci Guy pour cette présentation. Est-ce qu'il y a des questions, des observations ?

Michel FORGET

Je ne me souviens pas, mais peut-être étais-je absent que l'on ait débattu de la nécessité ou pas de renouveler.

Didier LECHIEN (Maire)

Non mais c'est une obligation.

Michel FORGET

Il y a un certain nombre de villes qui sont actuellement sur la question de la publicité, plutôt pour faire disparaître la publicité commerciale dans les centres villes. Je citerai Grenoble par exemple, je sais qu'à Rennes il y a un certain nombre de questions là-dessus. Nous, notre position, ce sera de voter contre parce qu'effectivement, je pense que la question de la publicité, parce que là aussi vous dites « *Cadre blanc plus généreux* », on sait bien que sur le revenu publicitaire il y a de l'argent là-dessus. Comme souvent on propose aux villes, aux collectivités locales d'avoir un certain nombre de supports pour faire de l'information municipale, moyennant quoi ? On vous met 24 mobiliers urbains, des abribus, il n'y a pas trop d'abribus sur Dinan, mais on peut s'interroger quand même, il n'y a pas eu ce débat-là, mais je pense que c'est un débat qui pourrait y avoir sur la politique de la commune sur la publicité sur son territoire qui est très envahissante.

Autre chose, je voudrais attirer l'attention aussi sur les écrans numériques, faisant partie de la commission appel d'offres, effectivement la question de l'économie et de la consommation d'énergie est maintenant un des critères et les fabricants font attention, ceci dit, on peut être étonné par un certain nombre de pratiques actuellement dans les villes qui est, qu'alors même que l'on restreint l'éclairage en ville, les enseignes, les vitrines, et bien les écrans numériques d'information municipale fleurissent. Même ici à Dinan Agglomération, là ce soir il ne marche pas, mais c'est arrivé qu'en arrivant à Dinan Agglomération, il y a un écran dehors qui fonctionne jusqu'à je ne sais pas quelle heure et je ne sais pas pour qui.

Je pense qu'il faut être très prudent là-dessus, par contre je salue bien évidemment la création et la remise à niveau, qui est une obligation, des panneaux d'affichage d'opinion qui permettront un certain nombre d'affichages des manifestations et autres, en espérant que ça dissuadera l'affichage sauvage qu'il y a hélas pendant un certain nombre de campagnes, pas du fait au mouvement auquel j'appartiens, on se l'interdit, mais effectivement un certain nombre d'organisations ou de partis envahissent un certain nombre de supports publics et privés.

Voilà, nous voterons contre.

Guy BADOUAL

En ce qui concerne le problème de l'énergie, il y avait une note qui était également accordée à Carré blanc, qui rentre parfaitement dans les critères qui étaient définis dans le cahier des charges. Tu étais d'ailleurs présent à la commission.

Bruno BERTIER

Moi je veux rebondir sur les propos de Michel Forget, on ne peut quand même pas laisser passer certaines choses.

On vient de parler de rigueur budgétaire à l'instant et se faire payer à travers une redevance de publicité, à travers du privé du matériel urbain, moi ça ne me choque absolument pas. Je préfère que ça se fasse de cet angle-là plutôt que de demander aux contribuables, Michel, plus d'impôts, plus de redevances, parce que de toute façon se sont des équipements nécessaires à notre ville.

On peut se taper la tête contre les murs, non mais des panneaux d'information pour les citoyens avec un peu de publicité derrière comme dans de nombreuses villes, à l'exception je l'ai noté de la ville de

Grenoble. Quand on va à Grenoble, il n'y a peut-être pas de publicité mais en tout cas il y a de la pollution et il y a encore du travail à faire là-bas !

Qu'il y ait du mobilier urbain pour une ville de 15 000 habitants, arrivé en 2018, moi ça me paraît normal. Les panneaux lumineux, on en a parlé à de nombreuses reprises depuis le début du mandat, il y a une vraie demande des grenoblois pour qu'il y ait des informations municipales qui se voient. Franchement, je trouve qu'il y a un peu de mauvaise foi, de mettre à dos et de dire que d'un côté, il ne faut pas plus d'impôts, mais quand on va chercher d'autres modes de financement à travers du privé ou de la redevance publicitaire, de dire que là non plus il ne faut pas, donc il faut augmenter les impôts. Il y a peu de contradictions ce soir entre l'affaire n°1 et l'affaire n°2.

Maxime SACHET

Pour en revenir Michel sur ta réticence à l'égard des panneaux, tu n'es peut-être pas au fait de ce projet-là, mais ça va toucher un sujet qui t'intéresse beaucoup, c'est le stationnement où il est prévu un affichage dynamique du nombre de places disponibles dans les parkings via l'application « Boutic », ce qui te permettra d'optimiser le stationnement en ville et d'orienter les gens vers les parkings. La mise en place des panneaux, c'est de l'affichage dynamique qui permet la mise en place d'un flux d'échanges de données justement de ce type d'information, donc on ne parle pas que de publicité...

Michel FORGET

Je m'excuse mais dans l'appel d'offres, je n'ai pas vu l'affichage pour les parkings. Non mais je suis désolé, j'étais à la commission d'appel d'offres, il ne faut quand même pas... C'est un autre marché et ce sera autre chose, ce ne sont pas les panneaux publicitaires, il faut arrêter. J'en profite pour répondre à Bruno Bertier. Ce n'est pas une contradiction.

Maxime SACHET

Au temps pour moi à ce moment-là.

Michel FORGET

La question est : est-ce que pour 30 000 €, c'est une question générale, est-ce qu'on se laisse envahir par de la publicité ?

Didier LECHIEN (Maire)

Michel, tu as fait part de tes positions.
Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

Didier DERU

Je voudrais savoir si les panneaux dynamiques mettaient le nombre de places de vélos disponibles ?

Didier LECHIEN (Maire)

Merci pour cet échange, quelques éléments de réponse. Guy ?

Guy BADOUAL

Je n'ai pas d'autres éléments de réponse. Michel Forget faisait partie de la commission d'appel d'offres, donc il est tout à fait au courant de ce qui a été dit. Les modalités du contrat étaient très claires, l'étude a été faite par le cabinet « Mesures et Perspectives » qui me semble tout à fait compétent dans ce domaine, eux, ils ont validé les critères qui ont été demandés et nous nous sommes prononcés en faveur de Cadre Blanc parce qu'ils correspondaient et ont obtenu la meilleure note.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci. Quelques éléments de réponse, le marché de la ville avec la société Decaux était arrivé à échéance, il y a dix ans. C'est-à-dire que depuis dix ans, la société Decaux occupe le domaine public, je dirais sans titre quelque part, ça c'est le premier point.

Le deuxième point, il ne faut pas oublier qu'il y a un règlement local de publicité (RLP) que nous sommes en train d'actualiser et que ce RLP limite les publicités sauvages. Je vous invite d'ailleurs à constater que sur le territoire de la commune historique de Dinan, il y a très peu de publicité sauvage. On ne peut pas néanmoins interdire toute publicité, le principe qui a été retenu, c'est à la fois avoir de l'affichage commercial mais aussi de l'affichage municipal. Nous savons aussi combien nos concitoyens sont demandeurs d'informations sur les manifestations qui sont organisées : culturelles, sportives, associatives, qui sont organisées sur notre territoire. Cela répondra à cet objectif.

Les journaux d'information électroniques, soit, le débat est ouvert, qu'ils sont ou non trop consommateurs d'énergie, Guy Badoual l'a rappelé tout à l'heure, ils répondent aux obligations du cahier des charges que nous avons fixé. Là aussi, ils rendent un véritable service. Sincèrement, je préfère avoir des journaux d'information électroniques où nous maîtrisons les communications qui sont faites plutôt qu'une prolifération à laquelle nous assistons aujourd'hui, de banderoles aux endroits de la ville qui sont installées, certaines d'entre elles, sans demander à qui que ce soit, on ne peut pas dire que ce soit très esthétique. Cela veut dire que la mise en place de ces panneaux d'information électroniques suppose derrière que la ville soit aussi particulièrement vigilante sur la prolifération d'un affichage sauvage tel qui peut encore subsister à certains endroits de la commune nouvelle.

Enfin, sur les abribus, je vous rappelle que les abribus ont été retirés du marché, puisque c'est Dinan Agglomération qui au titre de sa compétence transport achètera les abribus. L'architecte des bâtiments de France de toute façon a demandé que l'abribus qui sera installé place Duclos ne comporte pas de publicité, donc il n'en aura pas. Cet abribus ne rentre pas dans le cadre du marché puisqu'il sera acquis par Dinan Agglomération au titre de sa compétence transport. Ce marché nous permettra aussi, comme ça a été rappelé tout à l'heure, de répondre à une exigence à laquelle nous ne répondons pas aujourd'hui, c'est-à-dire de pouvoir installer des panneaux d'affichage libres sur lesquels, les associations, les syndicats, les formations politiques pourront apposer toutes les affiches qu'elles souhaitent. Aujourd'hui, nous ne répondons pas aux critères qui sont fixés par la loi, nous n'avons pas suffisamment de m² disponibles. Dans le cadre de ce marché, nous installerons de nouveaux panneaux.

Enfin, il y a un autre marché, Maxime l'a abordé tout à l'heure, d'affichage dynamique pour les parkings qui indiquera aux entrées de la ville, le nombre de places disponibles sur les parkings de la ville et là, le marché est en cours et j'espère que ce sera mis en place avant la saison.

Cela a été dit et je le souscris aussi, je constate que ça ne va rien coûter à la ville, au contraire, c'est une opération qui va nous permettre de dégager des recettes supplémentaires et de répondre à la fois aux besoins des associations, aux besoins des collectivités qui organisent des manifestations, aux besoins aussi des commerçants et des entreprises qui interviennent sur notre territoire qui pourront utiliser ces panneaux pour pouvoir faire connaître leurs activités dans un cadre réglementaire qui est celui de la ville de Dinan et qui répond aux exigences d'un Règlement Local de Publicité (RLP).

Est-ce qu'il y a des oppositions ? 4. Des abstentions ? Non. Je vous remercie l'affaire est adoptée.

Affaire n°3

CONSEIL DES SAGES - Composition

Rapporteur : Mme GUILLEMOT

Par délibération en date du 18 décembre 2014, le Conseil Municipal de Dinan a décidé de créer un Conseil des Sages et a adopté les statuts correspondants.

La liste des membres du conseil des Sages a ensuite été arrêtée par délibération du 25 novembre 2015.

Certaines démissions ayant été enregistrées dernièrement, le conseil des Sages est actuellement composé de 24 membres, à savoir :

1- ALLAIN	Marie-Paule
2- BAJOT	Jean-Marie
3- BERTRAND	Michel
4- BLANCKE	Alain
5- CARON	Yvonne
6- CAUWEL	Francis
7- DE LA MOTTE DE BROONS	Henri
8- DELECOLLE	Sylvie
9- FEUVRIER	Monig
10- GODIN	Michel
11- HEURTEL	Claudine
12- LAUNAY	Daniel
13- LHERMITTE	Jean-Claude
14- MARTEIL	Théo
15- MENARD	Loïc
16- POINSARD	Michel
17- POIRIER	Françoise
18- POTTIER	Udo
19- QUEBRIAC-GAUTIER	Claudine
20- QUENTIN	Marie-Thérèse
21- RAULT	Catherine
22- RENAULT	Michel
23- ROLLAND	Jean-Jacques
24- RONSSERAY	Dominique

Avec la création de la commune nouvelle, il est envisagé d'élargir le conseil à des résidents du territoire de la commune historique de Léhon. Un appel à candidatures a donc été lancé, fin 2017, en mairie de Léhon.

Dix candidatures de Léhonnais ont été déposées :

- | | |
|---------------------------|--------------------------|
| 1- Mme Brigitte BOTREL | 6- Mme Nicole MOGA |
| 2- Mme Marylin CRENAULT | 7- M. Philippe PONTILLON |
| 3- M. Jacques JENVRIN | 8- M. Laurent QUERREC |
| 4- M. Jean-Pierre MARQUET | 9- M. Yves ROCA |
| 5- M. Joël MENAGE | 10- Mme Monique THEBAULT |

Afin de permettre à ces nouveaux conseillers d'intégrer le conseil des Sages, il est nécessaire d'en modifier ses statuts pour porter le nombre maximum de ses membres à 35, soit le nombre de conseillers municipaux lors du prochain mandat. Par ailleurs, du fait de ces évolutions, une réflexion plus profonde sera engagée sur le fonctionnement et l'articulation du conseil. Les conclusions de cette réflexion pourront conduire à une nouvelle modification des statuts du conseil des Sages.

Vu la délibération du 18 décembre 2014 relative à la création et à la mise en place d'un conseil des Sages à Dinan ;

Vu la délibération du 25 novembre 2015 arrêtant la liste des membres du conseil des Sages de Dinan ;

Vu les candidatures des Léhonnais ;

Vu l'avis du conseil communal de Léhon en date du 7 mars 2018 ;

Il vous est proposé de :

1. porter le nombre maximum des membres du Conseil des Sages à 35 ;
2. retenir les candidatures de Mme Brigitte BOTREL, Mme Marylin CRENAULT, M. Jacques JENVRIN, M. Jean-Pierre MARQUET, M. Joël MENAGE, Mme Nicole MOGA, M. Philippe PONTILLON, M. Laurent QUERREC, M. Yves ROCA, Mme Monique THEBAULT.

*
* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte par 47 voix POUR et 5 absentions** (M. FORGET, M. BRAULT, M. SEGARD, Mme MISSIR, M. de BELLEVUE) ces dispositions.

Anne-Sophie GUILLEMOT

Je vais me permettre avant de commencer cette affaire une petite fantaisie ou une petite parenthèse, pour expliquer l'histoire du gobelet qui est présent sur les tables. Moi aussi je me suis émue en arrivant ici en me disant que l'on avait une qualité de travail, de projection, etc. Et puis on avait perdu quelque chose qui était bien : les carafes d'eau et les verres que nous avons. Ces verres que vous avez sur les tables, c'est une démarche que nous avons mis en place dans le cadre d'éco-gestes citoyen concernant les salariés, pour que chacun ait à disposition un gobelet pour le repas du midi et les besoins en eau pour la journée. Cela correspond à la mise en place de la fiche 19 de l'agenda 21, sur la mise en œuvre d'un programme de réduction des déchets et de valorisation des déchets. Je salue l'initiative de les voir arriver sur nos tables aujourd'hui, ce qui permet de revenir sur quelque chose d'intéressant que l'on a pu connaître, avec de gobelets qui ne sont pas des gobelets jetables.

La parenthèse verte étant terminée, je vais présenter l'affaire n°3 qui concerne le conseil des Sages et sa composition.

Anne-Sophie Guillemot présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci. Nous avons d'ailleurs trois Sages dans le public ce soir, M. Bajot et M. Launay qui sont membres du conseil des Sages et Mme Thébault qui va aussi faire son entrée.

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Michel FORGET

Rapidement, on était et vous le savez réservés par la création du conseil des Sages, on s'abstiendra sur cette affaire-là. Juste mais c'est mis dans le projet de délibération, qu'il faudra peut-être revoir l'articulation avec le conseil, parce qu'effectivement, lors de la création, il avait été dit que c'était important et en fait on constate, je ne sais pas pour quelle raison, mais en tout cas, il est très peu fait référence aux travaux du conseil des Sages. J'ai souvenir d'une seule fois lors des orientations de l'aménagement du quartier de la gare, il avait été fait référence à la réflexion du conseil des Sages. En deux années de fonctionnement, il n'y a jamais eu de communication au conseil des travaux, alors que l'on sait pertinemment qu'ils se réunissent et qu'ils produisent un certain nombre de choses. Moi, je pense qu'une instance qui se veut participative, force de propositions, etc. Je pense que c'est important qu'en cours d'année, voire sur un certain nombre d'affaires qui sont abordées par le conseil municipal et bien l'avis ou les propositions de cette instance-là soient portés à notre connaissance, sinon je ne vois pas, j'allais dire trivialement, les Sages ils sont sages comme des images.

Anne-Sophie GUILLEMOT

Effectivement, les avis des Sages sont consultables sur le site Internet, dans l'onglet « démocratie participative ». Moi, mon souhait c'est, aujourd'hui en reprenant ce dossier, d'arriver à une meilleure articulation entre le conseil municipal et le conseil des Sages, et puis c'est aussi, je pense, lorsqu'on vote des projets de délibération et que l'on met : « *vu l'avis de la commission...* » et bien ce serait bien de rendre hommage au travail des Sages et mettre : « *vu l'avis du conseil des Sages* », que cela fasse partie d'un projet de délibérations. C'est mon souhait et j'entends bien ta remarque Michel, on essaiera de mieux faire.

Didier LECHIEN (Maire)

Je vous rappelle que l'avis du conseil des Sages a été joint à deux délibérations, une sur le quartier de la gare en effet et une autre sur le Grand Dinan. Comme l'a rappelé Anne-Sophie tous les avis du conseil sont mis en ligne sur le site internet de la ville et sont donc consultables.

Le conseil des Sages s'empare parfois de sujets, réfléchit, fait de la prospective, les sujets sur lesquels il est appelé à s'emparer sont parfois éloignés de nos délibérations quotidiennes, la connexion n'est pas aisée. C'était la volonté du conseil des Sages de pouvoir travailler sur des sujets indépendants que ceux sur lesquels travaille le conseil municipal.

Maintenant, je rejoins en effet ce qu'a dit Anne-Sophie, je pense qu'il faut que l'on insttualise davantage les liens entre les élus municipaux et le conseil des Sages. Je crois que l'on en prend le chemin, parce que de plus en plus, depuis quelques mois, les groupes de travail du conseil des Sages demandent à rencontrer les élus en charge des dossiers pour qu'il y ait des échanges, je crois qu'Olivier est allé parler du commerce, que Bernard est allé parler de circulation et de stationnement, voilà quelques exemples et je pense que ce type d'échanges est appelé à se multiplier.

Est-ce qu'il y a d'autres questions, d'autres observations ? Non.

Est-ce qu'il y a des abstentions ? 5. Des oppositions ? Non. Je vous remercie.

Affaire n°4

URBANISME - Subventions municipales en faveur des propriétaires effectuant des travaux sur des immeubles localisés dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable – Conditions et modalités d'attribution des subventions de la commune nouvelle

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

La création d'une commune nouvelle est l'occasion de faire un point sur les subventions que la Ville de Dinan attribue, depuis les années 2000, aux propriétaires qui engagent des travaux extérieurs sur des

immeubles localisés dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable. Il est important de poursuivre cette démarche qui permet d'encourager les propriétaires à entretenir et à valoriser le patrimoine exceptionnel de la commune. Pour cela, il convient de définir les conditions et les modalités d'attribution de ces aides financières.

Les conditions d'attribution pourraient être les suivantes :

- travaux extérieurs sur immeubles répertoriés « à conserver et à restaurer » localisés dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (ravalement et restauration des façades, remplacement des menuiseries extérieures, restauration des toitures et des cheminées, ouvrages
- travaux sur les immeubles privés protégés par la législation sur les Monuments Historiques ;
- travaux ayant fait l'objet d'une autorisation d'urbanisme ;
- demande de subvention ayant fait l'objet d'un accord de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), sous forme d'un arrêté attributif de subvention ;
- opportunité de mise en conformité des façades et des toitures concernées par la demande de subvention (matériaux, antennes,...).

Le montant de l'aide apportée par la commune, lorsque le propriétaire en fait la demande, correspond à 10 % du montant des travaux, plafonné à 2 000 € (deux mille euros), et à 10 % du montant HT pour les assujettis à la TVA.

La demande de versement de la subvention doit être effectuée à l'achèvement des travaux et dans le temps de la validité de l'autorisation d'urbanisme (délai en vigueur : 3 ans à compter de la date de décision).

Suite à la réunion de la commission d'urbanisme en date du 22 janvier 2018,

Il vous est proposé d'accepter les conditions et modalités d'attribution des subventions en faveur des propriétaires comme indiqué ci-dessus.

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte par 50 voix POUR et 2 voix CONTRE** (Mme MISSIR, Mme PAULANGE) ces dispositions.

Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

Franck BRAULT

Petite question concernant la subvention possible, on en avait parlé un petit peu, mais pas spécifiquement sur cette subvention, on avait parlé du reste des informations quant aux critères de restauration ou de rénovation, etc. Sur la subvention, à priori, l'an dernier il n'y a eu que 20 000 €.

Odile MIEL-GIRESSE

Non, 20 000 €, c'est l'enveloppe budgétaire pour l'ensemble des subventions, on va avoir à peu près 15 000 € qui ont été distribués.

Franck BRAULT

D'accord. On se demandait si une information suffisante a été faite en direction des personnes potentiellement intéressées par ce type de subvention et si ce n'était pas le cas, est-ce qu'il ne serait pas intéressant de faire un peu plus de promotion de cette possibilité.

Odile MIEL-GIRESSE

Oui, ce sont des échanges que nous avons eu à la commission d'urbanisme. On ne l'a pas mis dans la délibération, par contre on a vu à la commission urbanisme, le fait que l'on puisse voir avec le service communication de refaire une information dans le bulletin municipal, notamment parce qu'en plus on avait la commune nouvelle et ça permet de donner l'information à nos amis ex-léhonnais. Ca, ce n'est pas mis dans la délibération parce que ce n'est pas l'objet de la délibération, mais bien sûr, on l'a acté en commission de l'urbanisme et bien sûr, on va le faire.

Franck BRAULT

Enfin deuxième question également, concernant les propriétaires qui engagent ces travaux, on a des propriétaires qui sont occupants et des propriétaires qui sont non-occupants. Est-ce que les propriétaires non-occupants ont aussi la possibilité de réduire aussi leurs impôts pour les travaux ? Auquel cas, est légitime qu'ils bénéficient également de cette subvention ?

Odile MIEL-GIRESSE

J'avoue que je ne sais pas. On ne s'est jamais posé la question pour tout vous dire.

La question que l'on s'était posée, ce n'est pas la même chose, on avait d'ailleurs fait une délibération en ce sens-là, c'est-à-dire pour pouvoir bénéficier de la subvention, il ne fallait pas louer le logement, il fallait être occupant à l'année du logement. On s'est aperçu dans les faits, dans la tradition de l'octroi de ces subventions que ce n'était pas complètement juste parce que et on est revenu à la genèse même de ces subventions qui est bien d'aider les habitants de Dinan à entretenir leurs biens qui ont une valeur patrimoniale importante et qui, du coup engendre des coûts supplémentaires pour les travaux, puisqu'il y a des obligations notamment en termes de menuiserie, des artisans particuliers qui interviennent. On s'est dit que finalement, on se décalait de notre objet premier qui était bien de faciliter les travaux sur ces bâtiments et que même si les gens louaient, si on ne donnait pas aux propriétaires qui louaient et qu'ils ne faisaient pas les travaux, on n'était pas plus avancé et on arrivait pas au but qui était le nôtre : d'entretenir au mieux notre cité, donc on l'a enlevé.

Franck BRAULT

D'accord, merci.

Matthieu JOUNEAU

Moi, je rejoindrai ce qui a été dit par M. Brault, c'est vrai que cette mesure mériterait de faire l'objet d'une vraie communication auprès des dinannais et des léhonnais, parce qu'il ne faut pas que cette mesure soit faite en catimini, uniquement réservée à des gens qui ont connaissance des dossiers et des aides possible. On s'aperçoit que ce sont souvent les mêmes qui font des demandes et cela permettrait de mettre en avant le but recherché dans cette mesure à savoir la mise en valeur du patrimoine dans les règles de l'art. Je vous remercie.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci M. Jouneau qui est plutôt contre les subventions. Faire davantage de communication, c'est une bonne chose.

Quand les gens font des demandes d'autorisation de travaux, au niveau du service de l'urbanisme, ils sont informés qu'ils ont le droit à des subventions, notamment dès lors qu'ils se trouvent dans le site

patrimonial remarquable et je sais que sur Léhon, c'est la même chose, puisque comme l'a rappelé Odile tout à l'heure, le bourg de Léhon qui est une petite cité de caractères ouvre le droit à des subventions qui sont encore plus intéressantes que celles qui peuvent être mobilisées dans le cadre du site patrimonial remarquable et qui ne font pas appel aux finances de la commune, puisque c'est la région qui verse directement les subventions.

Michel FORGET

Ce que l'on se disait, c'est que bien évidemment quand on va au service de l'urbanisme, on a l'information, mais justement l'intérêt est de le faire en amont pour effectivement inciter les gens à s'engager dans une démarche de travaux, ça peut aider sur le plan de financement.

Didier LECHIEN (Maire)

Qu'il y ait plus de communication, je suis tout à fait d'accord.

Michel FORGET

Autre chose, je reviens sur la question et je m'étonne que l'on ne puisse pas donner de réponse sur la possibilité de réduire les impôts pour ce type de travaux pour des propriétaires non-occupants. Je crois que l'on s'était déjà posé la question, de mémoire Jean Gaubert lors d'un conseil municipal à propos d'une demande de subvention où il y avait un syndic ou je ne sais quoi, enfin il y a eu un débat autour de cela. Moi ça me paraît important de savoir si effectivement, si un propriétaire non-occupant, s'il loue son bien, peut déduire de ses impôts.

Didier LECHIEN (Maire)

Je vous rappelle que le site patrimonial remarquable est éligible à un régime fiscal particulier qui est issu de la loi Malraux, c'est-à-dire qu'un investisseur qui achète un immeuble pour y faire de la location peut bénéficier d'avantages fiscaux, parce qu'il rénove un immeuble, même si ce n'est plus aussi intéressant que ça ne l'était les années passées, dans le centre historique. Nous avons quelques opérations qui ont été menées à ce titre dans le centre-ville de Dinan, c'est le cas par exemple de l'ancienne bibliothèque, le manoir de Ferron, vous avez un immeuble au-dessus de l'ancien bar de M. Lagrée à l'angle de la rue Sainte-Claire, qui a été aussi éligible à ce type de dispositif, l'hôtel de Plouër à côté du lycée des Cordeliers a aussi été éligible à ce type de dispositif. Il y a un certain nombre d'opérations qui peuvent mobiliser ce type de dispositif fiscal qui, je le répète, est un peu moins intéressant que ce qu'il pouvait être il y a encore quelques années. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs le parlement dans le cadre de la réforme des sites patrimoniaux remarquables est en train de réfléchir à rendre encore plus attractif ce type de dispositif.

Didier DERU

Juste pour répondre à Michel Forget, Malraux concerne essentiellement les problèmes d'acquisition, pour des travaux qui sont déductibles au moment de l'acquisition, autrement ce sont essentiellement les propriétaires non-occupants qui peuvent déduire, puisque pour déduire, il faut une base et la base c'est les revenus fonciers, donc tout un chacun peut déduire les frais d'entretien à partir du moment où ça rentre dans l'éligibilité.

Quant aux propriétaires occupants, c'est très restreint en termes de possibilités de réduction.

Didier LECHIEN (Maire)

D'autres questions ? D'autres observations sur cette affaire ? Non.

Des votes contre ? Tatiana Paulange et Stéphanie Missir. Pas d'abstention ? Non. Je vous remercie.

Affaire n°5

URBANISME - Réfection de toiture et de souches de cheminées au 11 rue de la Lainerie- Demande de subvention de M. Bertrand COMBOT

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

L'immeuble sis 11 rue de la Lainerie est situé dans le périmètre du Site Patrimonial Remarquable (SPR). Il y est répertorié « à conserver et à restaurer ».

Par arrêté municipal en date du 29/08/2017, M. Bertand COMBOT, représentant de la copropriété, a obtenu l'autorisation de procéder à des travaux de réfection de la couverture et de deux souches de cheminées de l'immeuble.

Par courrier en date du 24/07/2017, il sollicite une subvention de la ville pour aider la copropriété dans sa démarche d'entretien et de mise en valeur de ce patrimoine.

Le montant des travaux subventionnables s'élève à 41 658,53€ T.T.C. Ces travaux seront réalisés par l'entreprise DEGARABY-LEVACHER de Dinan.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles encourage cette initiative en accordant une subvention correspondant à 10 % du montant TTC des travaux (soit 4 166 €).

La Ville de Dinan pourrait participer, comme elle le fait habituellement, pour un montant correspondant à 10 % du montant des travaux, plafonné à 2 000 €.

Suite à la réunion de la Commission d'urbanisme en date du 22/01/2018,

Il vous est proposé d'accorder à M. COMBOT une subvention s'élevant à la somme de 2000 € (deux mille euros).

Cette somme sera inscrite au budget principal 2018 Commune de Dinan – section investissement-opération 32.

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte par 50 voix POUR et 2 voix CONTRE** (Mme MISSIR, Mme PAULANGE) ces dispositions.

Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions ? Non.

Je suppose que l'on va retrouver les deux oppositions de tout à l'heure donc Stéphanie Missir et Tatiana Paulange. M. Jouneau ?

Odiel MIEL-GIRESSE

Il y a deux cheminées M. Jouneau et des grandes cheminées !

Didier LECHIEN (Maire)

Autrement c'est un avis favorable ? C'est adopté.

Affaire n°6

URBANISME - Aménagement du quartier Gare – composition du Comité de Pilotage

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Suite à la création de la commune nouvelle au 1^{er} janvier 2018 et dans le cadre du suivi du plan d'actions relatif à l'aménagement du quartier de la Gare, il est nécessaire de revoir la composition de ce comité de pilotage.

Il est actuellement composé des membres suivants :

- M. le Maire
- Odile Miel-Giresse
- Cécile Paris
- Olivier Bobigeat
- Yannick Hellio
- Michel Forget
- Christine Laisné

Il vous est proposé d'arrêter la nouvelle composition du comité de pilotage de l'aménagement du quartier de la gare.

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**, d'arrêter la composition du comité de pilotage de l'aménagement du quartier de la gare ainsi :

M. LECHIEN, Mme MIEL-GIRESSE, M. LAGREE, Mme LE GUIFFANT, Mme PARIS, M. HELLIO, M. TOUMINET, M. GOMBERT, M. PASINO, M. ORHANT, M. FORGET, M. de BELLEVUE, Mme LAISNE.

Odile Miel-Giresse présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Pas d'opposition ?

Christine LAISNE

Je n'ai pas vu mon nom.

Odile MIEL-GIRESSE

Parce qu'on n'a pas eu ta réponse, tu es bien à la commission urbanisme ?

Christine LAISNE

Oui.

Odile MIEL-GIRESSE

Et bien, on va te rajouter.

Didier LECHIEN (Maire)

Très bien. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Donc 13 membres dans ce comité de pilotage. Je vous remercie.

Affaire n°7

URBANISME - Exercice du droit de préemption urbain – Projet de construction de logements pour la Gendarmerie Nationale et logements locatifs sociaux

Rapporteur : Mme MIEL-GIRESSE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 5211-9 et L. 5211-10

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1, L 211-2, L 300-1 et L 213-1, L 213-2, L213-3 et R 213-1

Vu la loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain, modifiant le Code de l'Urbanisme

Vu le Schéma de Cohérence Territorial du pays de Dinan approuvé le 20 février 2014

Vu le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Dinan approuvé le 18 décembre 2014, modifié le 7 novembre 2016

Vu les délibérations de Dinan Agglomération des 10 avril 2017 et 27 novembre 2017 établissant les modalités d'application du droit de préemption urbain sur son territoire

Vu le décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne)

Vu la convention cadre du 29 janvier 2018 signée entre Dinan Agglomération et l'EPF Bretagne

Vu l'étude urbaine menée par le cabinet Prigent en 2013 prévoyant notamment un projet d'urbanisation sur la zone actuellement 1AUr du Plan Local d'Urbanisme de la commune couvrant les parcelles cadastrées AH 184p, AH 309, AH 319, AH 300, AH 298 et AH 77p dans le secteur de la Fontaine des Eaux à Dinan

Vu la délibération du conseil municipal du 27 septembre 2016 validant le principe d'aménagement des parcelles cadastrées AH 184, AH 302, AH 300, AH 298, AH 308 aux fins d'implantation d'une annexe de la caserne de Gendarmerie à Dinan

Vu la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) portant sur les parcelles non bâties cadastrées AH n°112, 109, 298 et 300 situées 6 Promenade de la Fontaine des Eaux, sur la commune de Dinan appartenant à M. Jacques PIMOR et à Mme Madeleine PIMOR, déposée le 22 janvier 2018 en mairie de Dinan au prix de 300 000 € (TROIS CENT MILLE EUROS) auquel s'ajoute 12 600 € TTC de frais d'agence dus par l'acquéreur

Vu la saisine du service des Domaines du 6 mars 2018 sur les biens objets de la DIA précitée

Considérant

Qu'une déclaration d'intention d'aliéner, portant sur les parcelles non bâties cadastrées AH 112, 109, 298 et 300 situées 6 Promenade de la Fontaine des Eaux sur la commune de Dinan, appartenant à M. Jacques PIMOR et à Mme Madeleine PIMOR, a été déposée le 22 janvier 2018 en mairie de Dinan au prix de 300 000 € (TROIS CENT MILLE EUROS) auquel s'ajoute 12 600€ TTC de frais d'agence dus par l'acquéreur ;

Que les parcelles cadastrées AH 298 et 300 se situent dans la zone 1Aur « Promenade de la Fontaine des Eaux » du PLU, que les parcelles cadastrées AH 109 et 112 se situent en zone Usa du PLU (et en secteur inconstructible du PSMV) et donc que ces biens sont soumis au droit de préemption urbain,

Que conformément à l'article L300-1 du code de l'urbanisme, une acquisition par préemption interviendrait ici pour la mise en œuvre d'un projet urbain et d'une politique locale de l'habitat sur la zone 1Aur du Plan Local d'Urbanisme qui présente un intérêt communal ;

Que l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) « Promenade de la Fontaine des Eaux » de la zone 1Aur du PLU couvrant les parcelles cadastrées AH 77p, 298, 300, 309, 319, 184p sur laquelle se trouvent donc certaines parcelles objet de la Déclaration d'Intention d'Aliéner se donne pour objectif une opération d'ensemble de production de logements individuels libres et groupés ;

Que le PLH préconise que la production locative sociale représente 20 % de la production neuve globale

Qu'une acquisition des biens, objet de la DIA précitée, permettrait à la commune de Dinan de constituer une réserve foncière en vue de répondre aux objectifs ci-dessus et de produire, à l'échelle du secteur d'OAP, environ 31 logements financés et construits par un bailleur social et destinés à accueillir les familles des gendarmes affectés à la compagnie départementale de Gendarmerie de Dinan et à créer au moins 8 logements locatifs sociaux (PLUS PLAI) ;

Que l'OAP inclue une parcelle d'ores et déjà communale cadastrée AH 309,

Que sollicité par la Ville de Dinan, l'Etablissement Public Foncier de Bretagne (EPF Bretagne) pourrait mener le portage foncier de ces emprises et accompagner la Ville dans son projet,

Que cette sollicitation se traduirait par la signature d'une convention opérationnelle d'une durée de 7 ans avec l'EPF Bretagne, laquelle emporterait notamment les engagements suivants sur les biens que l'EPF Bretagne aurait en portage :

- Production minimale de 30 logements/ha dont au minimum 20 % de logements locatifs sociaux (PLUS PLAI)
- Gestion des biens en portage par la Ville de Dinan
- Garantie de rachat par la collectivité à l'issue du portage

Il vous est proposé :

1. De solliciter du président de Dinan Agglomération la délégation de l'exercice du droit de préemption urbain au profit de l'Etablissement Public Foncier de Bretagne sur les parcelles cadastrées section AH n°109, 112, 298 et 300 objet de la DIA précité, situées 6 Promenade de la Fontaine des Eaux, appartenant à M. Jacques PIMOR et à Mme Madeleine PIMOR
2. De considérer, compte tenu des discussions intervenues avec la gendarmerie depuis la délibération du conseil municipal du 27 septembre 2016 que la zone 1Aur de la « Promenade de la Fontaine des Eaux » accueillera notamment les logements destinés aux familles de gendarmes,

3. De solliciter et missionner l'Établissement Public Foncier de Bretagne pour mener l'opération d'acquisition foncière et de portage foncier des parcelles nécessaires à la réalisation de l'orientation d'aménagement et de programmation (12 900 m² urbanisables environ)
4. D'autoriser M. le Maire à préparer une convention opérationnelle d'action foncière avec l'EPF Bretagne sur l'ensemble de l'orientation d'aménagement et de programmation « Promenade de la Fontaine des Eaux » de la zone 1Aur dans laquelle la Ville s'engagera notamment à respecter les engagements suivants sur les biens que l'EPF Bretagne aurait en portage :
 - Production minimale de 30 logements/ha dont au minimum 20 % de logements locatifs sociaux (PLUS PLAI)
 - Gestion des biens en portage par la Ville de Dinan
 - Garantie de rachat par la collectivité à l'issue du portage

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte par 48 voix POUR et 4 voix CONTRE** (Mme MISSIR, M. FORGET, M. BRAULT, M. SEGARD) ces dispositions.

Odile MIEL-GIRESSE présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ou des observations ?

Bruno BERTIER

Voilà un sujet dont je me souviens du débat en 2016, ça avait été fait d'ailleurs M. le Maire dans une certaine précipitation parce qu'il fallait prendre une délibération très rapide et je me souviens à l'époque de vos propos disant que de toute façon il n'y a pas beaucoup d'argent dans les caisses de l'Etat et que c'est un sujet qui ne reviendra pas de sitôt. Je m'aperçois que deux ans plus tard, nous l'avons sur la table. Moi, j'ai quelques questions, je pense que c'est à peu près les mêmes questions que j'avais à l'époque, quel est l'agenda derrière tout ça ? C'est-à-dire est-ce que c'est quelque chose qui va venir assez rapidement, est-ce que l'Etat et le Ministère de l'intérieur ont trouvé des fonds pour financer ce type de logements ? J'avais posé la question à l'époque, on accueille des familles de gendarmes, souvent lorsqu'ils sont sur des sites comme cela, il y a une certaine sécurité, là, le site sera contraint à une certaine sécurité, parce que ce sont des gendarmes, voilà. On le voit sur le plan qui est là, il y a d'autres habitations évidemment, quel type de sécurité sera mis sur le périmètre ? Je crois qu'à l'époque, j'avais interpellé Bernard sur le sujet. Nous sommes sur une voirie qui est assez peu large, où il y a déjà le lycée avec un trafic le matin, là, on ramène 31 logements plus 8 sociaux, si vous multipliez deux voitures pas famille, ça peut faire pas mal de monde à passer par là sur une voirie qui est assez peu large.

Moi, je regrette mais je vais le contrebalancer par autre chose, mais moi je regrette, on a un petit écran vert sur Dinan pour ceux qui y habitent et j'en fais partie, qui est plutôt intéressant parce que vous dominez toute la vallée de la Rance et c'est un point qui est magnifique. Je sais qu'à l'époque et vous aviez donné cet argument et ça pèse dans notre décision, c'est que l'on a déjà vu la police partir, on a déjà vu d'autres services publics partir, je me souviens que vous aviez haussé le ton en disant : « voulez-vous que la gendarmerie quitte aussi le territoire de Dinan, parce que c'est vrai que d'autres communes sont prêtes à les accueillir. »

Moi, j'ai ce type de questions ce soir, par rapport au périmètre et sur un droit qui n'est pas facile à aménager comme ça de prime abord.

Didier DERU

Merci M. le Maire. Plusieurs réflexions, on ne va pas refaire le débat que l'on avait eu, même si je partage certains propos que peut tenir M. Bertier.

Si je comprends bien, on a une préemption au prix ? Parce qu'on n'a pas ni de ZAC ni de ZAD, donc on n'a pas de possibilité de faire appel sur un prix différent, donc on préempte au prix de 300K€, ma question est que l'on sait les moyens contraints de l'Etat et la pratique qui n'a pas toujours été celle-là, mais la pratique de la gendarmerie qui veut en fait souvent que ce soit les bailleurs sociaux qui construisent pour leur compte. Est-ce que la ville qui devra racheter à l'EPFR pourra répercuter le prix d'acquisition des 300 000€ auprès des privés ?

Et puis, ça rejoint la question de M. Bertier, est-ce qu'il y a une avancée côté gendarmerie ou comme on a pu le faire et parce qu'on a ciblé ces terrains-là, certains étaient favorables, d'autres un peu plus réservés mais ça a été ciblé. Est-ce que c'est justement parce qu'il y a eu une DIA que le cas se présente et qu'il faut nécessairement préempter et demander délégation ?

Dernière chose, est-ce qu'il y a une réflexion sur le sort du casernement actuel ?

Michel FORGET

Juste pour rappeler qu'effectivement on a déjà eu ce débat. Quand vous nous dites dans la présentation que pour que la ville maîtrise l'aménagement de ce secteur, il aurait fallu engager ce type de procédure, sauf que là, la délibération est très clairement définie pour un projet de logements, parce qu'on ne dit pas « caserne », on dit : « projet de logements pour la gendarmerie nationale ». De ce point de vue-là, nous, on votera contre, non pas sur le principe de la préemption, parce que bien évidemment, c'est plutôt intéressant d'avoir la maîtrise plutôt que de la laisser au privé, mais compte tenu de ce qui est prévu de faire sur ce terrain qui, je vous le rappelle avait fait l'objet de la révision du PLU, vous l'avez rappelé, effectivement ça a été dit, c'était un site tout à fait remarquable, intéressant qui mérite un aménagement tout à fait adapté. Je ne pense pas que, honnêtement une caserne ça soit adapté. A chaque fois que l'on dit « caserne », on nous dit : « mais non ce sont des logements », sauf qu'effectivement, on voit bien que le mouvement actuel, c'est comme ça, ça tangue plutôt à assurer le personnel de la gendarmerie et donc, tout ce qui était prévu à l'origine, de pouvoir traverser et de profiter aussi de la vue, enfin de faire quelque chose d'ouvert, etc. Bien je crains qu'avec ce type de projet, ce sera un espace fermé, ça me paraît important.

Sur l'autre question, j'allais dire que là-aussi, d'une manière très légère, d'une part, il y a une obligation de l'Etat, l'Etat renonce à un certain nombre de choses et c'est l'obligation de l'Etat d'assurer la sécurité sur le territoire. Les gendarmes ne sont pas à la rue, ils sont logés, y compris dans les communes alentours et donc ma foi, je ne vois pas l'urgence de ce type d'aménagement.

Moi, ça me paraît important, on a peu de réserves foncières à Dinan, on l'a souvent dit, donc autant ne pas « gâcher » par un type d'aménagement qui risque de fermer l'espace.

Odile MIEL-GIRESSE

D'un point de vue urbanisme, effectivement, comme tu l'as dit Michel, cette préemption on l'aurait faite gendarmerie ou pas gendarmerie, puisque cette zone avait vraiment été identifiée au niveau du PLU comme une zone d'aménagement où il ne fallait pas partir sur des lots divisés, qu'il fallait vraiment intégrer une vraie réflexion au niveau de la construction et du bâti pouvaient se mettre sur cette zone-là. Concernant le zonage du PLU, si on avait voulu rien dire, c'est le deuxième schéma, on vous a mis dans vos dossiers les différentes orientations actuelles sur ce zonage pour insister sur quelque chose de bien précis. Il est bien évident que si une caserne s'installe-là, il y a des interrogations qu'il va falloir réinterroger, ça ne veut pas dire qu'il va falloir les effacées de la carte, mais il va falloir réinterroger les cheminements, voir comment on fait au niveau de la parcelle sur des parties plus limitrophes de la parcelle. Néanmoins, les orientations qui ont été définies sur ce secteur ne sont pas du tout à jeter à la poubelle, sinon le document, on l'aurait gardé dans notre poche et on ne l'aurait pas mis à votre

connaissance aujourd'hui. On a rien à cacher, il y a un zonage qui a été fait qui est ma foi intéressante et l'arrivée d'une caserne sur ce parcellaire-là nécessite bien évidemment de réinterroger en tous les cas, les emplacements d'orientations et pas les orientations en elles même.

Didier LECHIEN (Maire)

Merci pour ces précisions, quelques remarques. Il y a quelque chose que je ne comprends pas dans les observations qui ont été faites, notamment celles de Michel Forget. Je ne vois pas pourquoi, parce que ce sont des gendarmes que l'on adopte ce type de comportement en disant qu'il ne faut pas qu'ils viennent là, etc.

Ce n'est pas une caserne, c'est un lieu de vie, vous pouvez appeler cela comme vous voulez mais ce n'est pas une caserne. C'est un lieu de vie, ce sont des pavillons qui seront construits pour accueillir des familles de gendarmes, c'est-à-dire des gendarmes avec leur épouse et leurs enfants, ce n'est pas un lieu où l'on va s'exercer au tir, ce n'est pas un lieu où l'on va entreposer des armes, des munitions, des véhicules, des matériels, des chars, où l'on va faire des exercices militaires. Mais il faut être sérieux quand même ! Honnêtement, c'est un peu surréaliste, certains propos que j'ai entendus.

Ce sont en effet des raisons de sécurité qui président à ce type de choix de la gendarmerie. Aujourd'hui, les familles de gendarmes, certaines sont accueillies dans du locatif social ou dans du locatif privé, dispersées sur le territoire de la zone agglomérée. Vous connaissez les menaces qui pèsent aujourd'hui sur les forces de l'ordre et en particulier les gendarmes et le souci des autorités et des pouvoirs publics, c'est aujourd'hui de ramener les familles et aussi pour des raisons d'économie, de coût de fonctionnement, c'est de ramener les familles dans un lieu sécurisé. En effet, il y a cet objectif qui est tout à fait understandable, je ne vois pas ce qu'il y a de choquant à ce que des familles de militaires qui sont exposées en raison de leur fonction et elles assurent au quotidien notre sécurité et pourquoi la collectivité ne prendrait pas aussi sa part et n'assumerait pas aussi ses responsabilités vis-à-vis de ces personnels, c'est la deuxième remarque que je voulais faire.

Sur le calendrier, en effet le calendrier c'est 2022, ça n'a pas changé par rapport à ce que j'avais indiqué lors du précédent débat. La difficulté que nous avons aujourd'hui, c'est qu'en effet il y a une proposition d'acquisition de ces terrains.

Alors, on fait quoi ? Je vous rappelle que nous avons validé un projet d'aménagement justement parce que la ville a déjà acquis deux terrains sur cet espace et que nous avons validé un projet d'aménagement qui avait été demandé par la précédente municipalité. Aujourd'hui, on fait quoi ? Est-ce qu'on laisse passer ? Ce ne serait pas responsable de notre part. Donc, nous n'avons pas d'autres choix que de demander d'exercer notre droit de préemption, c'est-à-dire d'acquérir ces terrains pour le compte de la collectivité publique. Ce droit de préemption est aujourd'hui exercé par le Président de Dinan Agglomération, puisque je vous rappelle que nous avons transféré notre compétence urbanisme à l'agglomération, donc il faut que le Président de l'agglomération me rende son droit de préemption ou le confie au Président du foncier de Bretagne qui est aussi un Vice-président de Dinan Agglomération puisque c'est Dominique Ramard. C'est l'option que nous avons choisie, nous avons donc mandaté le foncier de Bretagne pour entamer des négociations, ce qu'ils vont faire avec les propriétaires en se fondant sur la base de l'estimation des domaines et sur la base de l'estimation des domaines, ils vont entrer en discussion avec les propriétaires, pouvant même se réserver la possibilité d'aller jusqu'au contentieux devant le tribunal administratif, c'est une possibilité qui est reconnue notamment aux Etablissements Publics Fonciers (EPF).

Sur les aménagements futurs, qui seront portés par un bailleur social, puisque la gendarmerie travaille avec des bailleurs sociaux, donc c'est un bailleur social qui portera l'aménagement de ce lieu de vie, d'accueil des familles. Ce qui veut dire que les trente logements qui seront construits, sont des équipements qui bénéficieront des prêts locatifs sociaux. Autrement dit, nous répondrons à 100% aux exigences du foncier de Bretagne, puisque 100% des logements qui seront construits par un bailleur social, seront des logements sociaux. Il n'y aura pas des logements de gendarmes plus des logements sociaux

qu'il faudrait trouver ailleurs. Tous les logements qui seront construits pour le compte de la gendarmerie sont des logements sociaux.

Voilà rapidement les indications que je peux vous fournir à ce stade, bien évidemment le bailleur social qui construira pour le compte de la gendarmerie ou la gendarmerie, devront respecter les contraintes d'aménagement qui sont les nôtres, qui ont été adoptées en conseil municipal, même si de notre côté, il nous faudra aussi tenir compte des exigences de sécurité de la gendarmerie qui sont particulières compte tenu des conditions et des caractéristiques des personnels et des familles qui seront sur ce site.

Enfin une dernière remarque, j'entends bien que le foncier disponible sur Dinan est un foncier qui se fait rare, mais des gendarmes qui s'installent avec leurs familles, ce sont justement des familles, ce sont des enfants pour les écoles, je dirais que pour la commune nouvelle de Dinan, quelque part c'est intéressant d'accueillir des couples, des enfants qui vont être scolarisés dans nos écoles, vivre et habiter sur le territoire de notre ville.

On peut c'est vrai faire le choix de créer cet espace de vie à l'extérieur de Dinan, mais moi personnellement, j'assume d'accueillir sur le territoire de notre ville ces familles, parce que je crois que c'est aussi un élément de dynamisme pour Dinan.

Je vous rappelle tous les débats qui ont eu lieu, il y a déjà quelques années maintenant, on oublie vite, lorsque l'armée a quitté Dinan. Lorsque l'armée a quitté Dinan, dans cette instance, nos prédécesseurs ont pleuré justement, regrettant que les militaires quittaient la ville avec leurs familles, c'est vrai que ça a eu un impact, il ne faut pas le nier, pour le commerce de centre-ville, pour les écoles, etc. Moi, j'étais adjoint aux affaires scolaires à l'époque et je vous rappelle que lors de mon premier mandat, j'ai fermé cinq écoles. Nous avons fermé sur le territoire de la ville de Dinan cinq écoles publiques, notamment en raison du départ de l'armée, nous avons quand même eu un régiment qui a compté près de 2 000 hommes sur Dinan, en raison du départ de l'armée, nous avons vu tout de suite les conséquences.

Si on peut ramener sur la ville des familles avec des enfants, je dirais que l'on ne va pas s'en priver.

Voilà ce que je voulais dire, bien évidemment, nous vous tiendrons au courant des évolutions de ce dossier.

Didier DERU

J'ai bien entendu les réponses formulées aux interrogations de Michel Forget. Moi, je n'ai pas ma réponse et il y a quelque chose que je n'ai pas compris.

Le PFR va négocier les moyens juridiques de négocier le montant, le coût final n'est peut-être pas 300 000€ ? En tout état de cause, est-ce que le coût du terrain pourra être répercuté au bailleur social ? Parce que d'habitude M. le Maire, quand vous avez une autre casquette, vous avez des oursins dans les poches.

Didier LECHIEN (Maire)

C'est exact. Ce que pratique Dinan Habitat, les autres bailleurs sociaux ne le pratiquent pas forcément. Aujourd'hui, vous savez que les bailleurs sociaux demandent qu'on leur donne le terrain, mais ce n'est plus tout à fait le cas. Il y aura bien évidemment un prix d'acquisition. Vous dire au bout du compte que la ville retrouvera intégralement le prix qui a été versé, je n'irais pas forcément jusque-là, puisqu'aujourd'hui, nous ne connaissons pas le prix final de l'acquisition des terrains et nous ne connaissons pas le prix d'achat par le bailleur social dans cinq ans des terrains en question. Ce ne sera pas pour zéro, est-ce que ce sera pour 200 000 € ? Cela reste à voir.

Maintenant, je ferai une remarque, c'est qu'il faut aussi bien évidemment comprendre que les familles qui seront accueillies sur notre territoire, pas uniquement pour le compte de la ville de Dinan, ils interviennent pour l'ensemble. Je vous rappelle que la brigade de Dinan intervient pour le compte de 24 communes.

Bruno BERTIER

Moi, je voulais préciser, j'ai vu votre vigueur M. le Maire dans vos réponses, mais les questions que je vous ai posées tout à l'heure, je ne voulais pas contester quoi que ce soit, je ne viens pas remettre en question. Simplement, les questions qui se posent, il vaut mieux que l'on se les pose ce soir plutôt que ce soit les citoyens qui se la posent.

Je maintiens ce que j'ai dit tout à l'heure, je pense qu'on aura un souci de voirie sur la Promenade de la Fontaine des Eaux, il faudra réfléchir à comment accueillir de nouvelles voitures supplémentaires sur ce site-là.

Sur le côté sécuritaire et protégé, voilà, après par rapport à ce que vous avez dit, je comprends que l'on n'aille pas plus loin sur le dossier ce soir, parce que ce soir on est que sur le droit de préemption. Est-ce qu'il y aura un retour en conseil municipal une fois que le projet sera avancé ?

Didier LECHIEN (Maire)

Oui.

Bruno BERTIER

Donc ce soir c'est le droit de préemption et dans un deuxième temps, c'était ma question finale, est-ce qu'on aura notre mot à dire sur comment ce sera aménagé ?

Didier LECHIEN (Maire)

Oui, bien évidemment, lorsque le projet sera finalisé, nous tiendrons informé le conseil municipal de l'évolution du dossier. C'est même après le renouvellement municipal que l'on y verra plus clair, je vous rappelle que c'est en 2022 le calendrier de réalisation.

Je ne remettais pas en cause vos arguments, il y a des choses que j'ai entendues qui m'ont un peu, quand même « chiffoiné », comme on le disait dans nos campagnes, mais pas forcément de votre part M. Bertier.

Régis de BELLEVUE

Je veux juste faire une remarque et une petite question sur le plan de l'urbanisme. Je suis plutôt d'accord sur le principe de la préemption parce qu'il faut bien avancer dans ce dossier-là, je ne vais pas faire de remarque sur l'utilisation même par les gendarmes, une partie a été dite, simplement sur l'urbanisme de la zone jaune, sachant que cette zone forme un U, la logique c'est qu'il faut une voirie qui suive le U, pour éviter des effets de raquettes et d'impasses. Est-ce que le nombre de logements qui est estimé sur l'ensemble de la zone jaune correspond à la trentaine ou est-ce que ce que c'est lié aux terrains rouges ? Est-ce que les gendarmes envisagent de prendre la totalité de la zone jaune ? Auquel cas, on peut imaginer un urbanisme qui se tienne et qui pourra éventuellement dans un avenir lointain s'incorporer normalement, disons avec des logements normaux dans la ville ? Sachant que dans ce coin, ce sont beaucoup de maisons individuelles. Je suis assez pour le principe de fonctionnement d'une voirie avec une entrée et une sortie, pas simplement des impasses.

Sur les principes d'aménagement, il y a sur le plan jaune toujours de la liaison douce, est-ce que le fait de faire quelque chose de plus sécurisé, donc plus fermé, est-ce que ça ne va pas aller à l'encontre d'options qui avaient été choisies ?

Dernière question, quel devenir pour les terrains qui sont non-constructibles ? Les deux terrains rouges 109 et 112, qui sont dans la pente et qui sont en fait des terrains non-constructibles qui participent à la visibilité.

Merci.

Odile MIEL-GIRESSE

Je vais essayer de répondre à toutes les questions, si j'en oublie une, n'hésitez pas à revenir vers moi M. de Bellevue.

Par rapport à l'habitat, il s'agira bien d'une forme d'habitat individuel, il n'y aura pas d'habitat collectif. Le secteur jaune soumit à l'orientation des aménagements, dans le projet plus affiné, parce que là c'est la partie PLU, mais on a à l'urbanisme une partie où il y avait eu une réflexion sur la maille viaire, comment desservir les différents habitats.

Par rapport aux liaisons douces, c'est ce que je disais tout à l'heure, nécessairement il ne va pas falloir remettre en cause le fait qu'il y ait une liaison douce, mais il va falloir en tous les cas réfléchir où on la positionne, parce qu'effectivement telle qu'elle est positionnée-là, il va falloir réfléchir par rapport au fait qu'il va y avoir une zone sécurisée pour les gendarmes qui vont habiter-là.

On pourra revoir ce zonage par l'intermédiaire notamment de toute la réflexion qui est engagée au niveau du PLUi, c'est-à-dire que l'on va s'autoriser à revoir l'orientation et les différentes prérogatives sur cette zone-là via le PLUi. Cela va être un nouvel outil d'urbanisme puisqu'il va s'imposer.

Par rapport aux trois parcelles rouges, il y a effectivement une parcelle qui est d'importance significative qui est positionnée sur la zone jaune et deux parcelles qui sont situées en zone naturelle du site patrimonial remarquable, donc bien entendu le zonage d'aujourd'hui en zone PLUi, ne revient pas sur cette zone naturelle, mais c'est bien parce que les vendeurs sont bien vendeurs de ces trois parcelles que l'on porte notre préemption sur ces trois parcelles.

Il manque une question ?

Régis de BELLEVUE

La dernière question était : que dans la mesure où ce système viaire est envisagé sur le terrain, à termes, une fois que tous les terrains seront acquis, est-ce que la gendarmerie prend tout ou est-ce que ce n'est qu'une partie ? Auquel cas, ça voudrait dire qu'il y a une coupure de voirie.

Odile MIEL-GIRESSE

Oui, ce qui est surtout important c'est que l'opération d'aménagement est menée sur un même règlement de construction, d'organisation des bâtiments, c'est-à-dire que la zone jaune est pensée comme une zone d'aménagement, c'est pour toute la gendarmerie, il ne va pas y avoir un endroit fait d'une certaine façon puis un autre, on est vraiment sur plusieurs parcelles mais envisagées comme un parcellaire à part entière et traité dans sa globalité. J'ai répondu ?

Michel FORGET

Je voudrais juste répondre puisque M. le Maire, vous avez d'une manière assez démagogique, caricaturé mes propos. Quand je parle d'une caserne, bien évidemment, comme l'ensemble d'entre nous, les personnes de notre époque, on n'est pas en Corée du Nord, je ne pense pas. Il n'y a pas de missiles, pas de chars, etc. Moi, simplement et je pense qu'effectivement, on est tous d'accord pour qu'il y ait une solidarité et un accueil avec les gendarmes et les familles de gendarmes, il n'y a aucun souci là-dessus. Simplement et vous l'avez dit, je pense que c'est de la responsabilité des gendarmes d'assurer la sécurité de ses personnels qui sont et leurs familles hélas, qui peuvent être menacés aujourd'hui. Vous l'avez dit vous-même, il faudra un espace, et c'est tout à fait logique, sécurisé.

Ce n'est pas contre les gendarmes, on aurait la même réaction s'il fallait faire un lotissement privatif, sécurisé, fermé, etc. C'est sur la fermeture de cet espace-là qui, effectivement était repéré comme un espace tout à fait intéressant valorisé comme avec des points de vue remarquables. C'est tout ce que l'on dit et compte tenu du projet dont on ne sait pas du tout et vous-même non plus et c'est normal, vous ne pouvez pas répondre sur toutes les questions de sécurité, est-ce que ce sera clos, pas clos ? Nous, on préfère ne pas prendre le risque en votant pour, que l'on se retrouve avec un casernement ou un lotissement que l'on ne pourra pas traverser ou dans lequel on ne pourra pas se promener comme dans tout espace de la ville, c'est tout.

Didier LECHIEN (Maire)

Finalement on n'est pas si éloigné que cela.

Franck BRAULT

A aucun moment nous avons évoqué des missiles et des tanks que vous, vous avez pu évoquer.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou observations ? Nous accueillons la Corée du Nord à Dinan, au mois d'août prochain.

Je vous propose que nous passions au vote. Est-ce qu'il y a des oppositions ? 4. L'affaire est adoptée, je vous remercie.

Affaire n°8

Travaux de voirie sur le viaduc reliant les communes de Dinan et Lanvallay - Convention

Rapporteur : M. HELLIO

En mars 2017, la commune de Lanvallay a acté le projet d'aménagement de la rue du Lion d'Or. Ce projet s'inscrivait dans une volonté de faciliter les circulations douces sur la commune de LANVALLAY, et en l'occurrence de le faire sur un axe d'enjeu intercommunal, la liaison LANVALLAY - DINAN.

L'aménagement retenu, étudié par le bureau d'étude Infraconcept, en concertation avec le département et porté à connaissance de la ville de DINAN, incluait notamment :

- un itinéraire cyclable sécurisé (pour le viaduc : bandes cyclables jusqu'aux jonctions avec la rue Michel et la rue du Port situées sur DINAN ; hors viaduc : piste cyclable dans le sens DINAN - LANVALLAY ; bande cyclable dans le sens LANVALLAY - DINAN)

La Ville de LANVALLAY a assuré la maîtrise d'ouvrage de l'opération et la maîtrise d'œuvre en collaboration avec les services techniques de la Ville de DINAN.

Un projet de convention précisant les modalités de réalisation et de financement des travaux sur le tronçon du Viaduc situé sur le territoire de la ville de DINAN a été proposé par la commune de LANVALLAY.

Cette convention prévoit notamment :

- *L'incorporation de cette opération dans le programme de travaux de l'aménagement de la rue du Lion d'Or sur LANVALLAY, dont la réalisation a été attribuée à l'entreprise COLAS de St-Guinoux (35) dans le cadre d'un appel d'offres.*
- *Le paiement de l'ensemble des travaux attribués au titre de ce marché public par la Ville de LANVALLAY, Maître d'ouvrage de l'opération.*
- *La transmission à l'issue de la réalisation de l'opération par la ville de LANVALLAY à la ville de DINAN d'un titre et d'un état de dépenses, pour le montant TTC correspondant aux travaux effectués sur le tronçon du Viaduc situé sur DINAN.*

*Ce montant estimé s'élève à 2 375,40 € HT soit **2 850,48 € TTC**, conformément au détail établi à partir des prix unitaires du marché.*

Il vous est proposé d'autoriser M. le Maire a signé ladite convention.

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **adopte à l'unanimité** ces dispositions.

Yannick Hellio présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ? Non.

Des abstentions ? Non. Des oppositions ? Non. L'affaire est adoptée, je vous remercie.

Affaire n°9

AFFAIRES IMMOBILIERES – Désignation des membres de la commission consultative pour la vente de l'hôtel Bazin de Jessey, sis 4, rue de l'Horloge.

Rapporteur : M. TOUMINET

Par délibération du 25 novembre 2015, une procédure d'appel à projets avait été lancée pour la vente de l'hôtel Bazin de Jessey situé 4, rue de l'Horloge à Dinan.

Ce bâtiment, construit en 1718 et propriété de la ville depuis 1929, fut successivement occupé par l'école de musique, les services culturels de la ville et le Tribunal d'Instance de Dinan. Cet ancien hôtel particulier de style régence comprend 3 étages (rez-de-chaussée, 1^{er} étage et combles) auxquels s'ajoute un sous-sol représentant au total une surface utile de 713 m².

Une commission consultative, composée de cinq élus, avait été mise en place dans le cadre de cet appel à projets, afin qu'elle examine les éventuelles offres reçues, auditionne les candidats et rende un avis sur les projets présentés.

Cette procédure n'avait pas abouti à la vente de l'immeuble.

Cependant, ce bien immobilier est resté proposé à la vente et tout récemment, des porteurs de projet ont manifesté leur intérêt pour cet immeuble, en formulant une offre. Il convient donc, du fait de la création de la commune nouvelle de Dinan, de renouveler la composition de cette commission consultative

Ainsi, il vous est proposé de désigner les membres de la commission consultative appelée à donner un avis sur le projet présenté pour l'acquisition de l'hôtel Bazin de Jessey.

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide à l'unanimité**, de désigner les membres de la commission consultative ainsi : M. TOUMINET, Mme PARIS, M. BOBIGEAT, Mme MIEL-GIRESSE, M. BERTIER, M. FORGET, Mme MISSIR.

Jacques Touminet présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Des questions, des observations ?

Des abstentions ? Non. Des oppositions ? Non. Je vous remercie, l'affaire est adoptée.

Affaire n°10

CONSEIL MUNICIPAL – Compte-rendu des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal

Rapporteur : M. LECHIEN

Par délibération du 09/01/2018, le Conseil municipal a donné délégation à M. le Maire pour exercer, en son nom, certaines attributions relevant de sa compétence dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire doit rendre compte de ces décisions en séance de conseil municipal.

*

* *

Vu les articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à M. le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 09/01/2018,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par M le Maire en vertu de cette délégation,

Vous trouverez, ci-dessous, les décisions prises par M. le Maire depuis janvier 2018 :

Numéro	Date	Objet
2018/01	10/01/2018	création régie de recettes Bibliothèque
2018/02	10/01/2018	création régie d'avances Menues Dépenses du CTM
2018/03	10/01/2018	création régie de recettes Produits du CTM
2018/04	10/01/2018	création régie de recettes Parkings de surface
2018/05	10/01/2018	création régie de recettes Droits de Place
2018/06	10/01/2018	création régie de recettes Parkings Souterrains
2018/07	10/01/2018	création régie d'avances Menues Dépenses Hôtel de Ville
2018/08	10/01/2018	création régie de recettes Location de salles
2018/09	10/01/2018	création régie mixte Restauration scolaire
2018/10	10/01/2018	création régie mixte Accueil Périscolaire
2018/11	10/01/2018	création régie mixte Accueil de Loisirs
2018/12	10/01/2018	création régie de recettes Cimetière
2018/13	10/01/2018	création régie de recettes Port de plaisance
2018/14	10/01/2018	création régie de recettes Camping
2018/15	10/01/2018	création régie mixte Initiatives
2018/16	10/01/2018	création régie mixte Activités jeunes
2018/17	10/01/2018	création régie de recettes Musée Y Jean Haffen
2018/18	10/01/2018	création régie de recettes Villes d'art et d'histoire
Numéro	Date	Objet
2018/19	10/01/2018	création régie de recettes Château
2018/20	10/01/2018	création régie de recettes Tour de l'Horloge
2018/21	29/01/2018	annulé
2018/22	29/01/2018	annulé
2018/23	29/01/2018	Marchés et droits de place et Police municipale – Redevances d'occupation du domaine public – Tarifs 2018

Par ailleurs, vous trouverez ci-dessous, pour information, les décisions prises par le maire de Dinan entre la dernière réunion du conseil municipal de la commune historique de Dinan (12/12/2017) et le 31/12/2017 (Délégations du conseil municipal au Maire par délibération du 27/09/2016) :

Numéro	Date	Objet
2017/40	11/12/2017	création régie recettes et avances : accueil de loisirs
2017/41	11/12/2017	création régie recettes et avances : accueil périscolaire
2017/42	11/12/2017	création régie recettes et avances : activités jeunes
2017/43	11/12/2017	création régie recettes et avances : initiatives
2017/44	11/12/2017	création régie recettes et avances : restaurant scolaire
2017/45	11/12/2017	création régie recettes et avances : camping municipal
2017/46	11/12/2017	création régie recettes et avances : cimetière
2017/47	11/12/2017	création régie recettes et avances : port de plaisance
2017/48	19/12/2017	Réalisation d'un contrat de crédit d'un montant de 1 900 000 € auprès de La Banque Postale pour le financement des investissements de 2017

*

* *

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **prend acte** des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations du Conseil municipal au Maire.

Didier Lechien présente l'affaire.

Didier LECHIEN (Maire)

Est-ce qu'il y a des questions ?

Didier DERU

Pas sur ce sujet-là, mais je suis arrivé en retard, la présentation du projet de réseau Dinabus...

Didier LECHIEN (Maire)

Non, j'ai annoncé qu'elle sera reportée au prochain conseil municipal.

Didier DERU

C'est-à-dire ?

Didier LECHIEN (Maire)

Qui aura lieu au mois d'avril.

Didier DERU

Parce que nos collègues voisins ce sont emparés du sujet, avril ce ne sera pas trop tard ?

Didier LECHIEN (Maire)

Non ce sera présenté au prochain conseil d'agglomération, il y a encore des petites choses à caler.

Je vous remercie et vous souhaite une très bonne soirée.

M. le Maire lève la séance.